

**ÉTUDE DE BESOINS : SERVICES D'HÉBERGEMENT POUR LES FEMMES FRANCOPHONES ET LEURS ENFANTS
FUYANT UNE RELATION VIOLENTE DANS LA RÉGION DE HAMILTON-NIAGARA**

Convergence

**ÉTUDE DE BESOINS
EN MATIÈRE DE SERVICES D'HÉBERGEMENT POUR LES FEMMES
FRANCOPHONES ET LEURS ENFANTS
FUYANT UNE RELATION VIOLENTE
DANS LA RÉGION DE HAMILTON-NIAGARA**

RAPPORT PRÉSENTÉ À
L'ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES
10 JUILLET 2006

Convergence, coopérative d'expertes conseils
C.P. 74177, comptoir postal Beechwood
Ottawa (Ontario) K1M 2H9
T. 613.745.7505
F. 613.745.8753
www.convergence.coop

**ÉTUDE DE BESOINS EN MATIÈRE DE SERVICES D'HÉBERGEMENT POUR LES FEMMES FRANCOPHONES
ET LEURS ENFANTS FUYANT UNE RELATION VIOLENTE DANS LA RÉGION DE HAMILTON-NIAGARA**

RESPONSABLE DU PROJET : Convergence, coopérative d'expertes conseils

COORDINATION : Lyne Bouchard

RECHERCHE, COLLECTE DE DONNÉES, ANALYSE ET RÉDACTION : Lyne Bouchard, Chantal Cholette et Mila Younes

RÉVISION : Camille Bouchard

SUPERVISION DU PROJET : Ghislaine Sirois, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes

Cette étude de besoins est une initiative de l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.

© Action ontarienne contre la violence faite aux femmes et Convergence, coopérative d'expertes conseils,
Ottawa, juillet 2006.

Pour obtenir un exemplaire de cette étude de besoins, communiquer avec :

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes

288, rue Dalhousie, pièce E

Ottawa (Ontario) K1N 7E8

T. (613) 241-8433

Courriel : aocvf@francofemmes.org

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	6
SOMMAIRE DE L'ÉTUDE	7
CHAPITRE I : LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE	
Introduction	10
Partie 1 : La situation provinciale	
1. La population francophone en Ontario	11
2. Les femmes des communautés ethnoculturelles	12
3. La prévalence de la violence	14
4. Le danger auquel sont exposées les femmes violentées	19
5. Le coût de la violence faite aux femmes	20
6. L'impact des maisons d'hébergement	20
7. La conjoncture politique :	
a) Les engagements du gouvernement de l'Ontario	22
b) Les engagements de l'AOCVF	23
Partie 2 : Les spécificités régionales	
1. La population francophone de la région	24
2. Les SEF en matière de violence faite aux femmes	25
3. Les services d'hébergement pour femmes violentées	27
4. L'utilisation des maisons d'hébergement et le temps d'attente pour un logement social	28
CHAPITRE II : LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	
1. Introduction	29
2. Le territoire et les sujets de recherche	29
3. Les méthodes de collecte de données :	
a) Recherche documentaire	29
b) Au près des femmes francophones fuyant une relation violente	30
c) Au près des intervenantes et intervenants francophones en matière de violence conjugale	30
d) Au près des partenaires ou groupes anglophones oeuvrant en matière de violence conjugale	30
4. Les méthodes de recrutement	31
5. L'échéancier de réalisation	31
6. Les limites de cette étude	31

CHAPITRE III : LE PROFIL DES RÉPONDANTES ET DES RÉPONDANTS	
1. Introduction	33
2. Le profil des femmes francophones fuyant une relation violente	33
3. Le profil des intervenantes et intervenants francophones en matière de violence	34
4. Le profil des partenaires francophones et anglophones	35
CHAPITRE IV : LES FAITS SAILLANTS DES DONNÉES COLLIGÉES	
Introduction	37
1. Ce que les femmes fuyant la violence conjugale ont dit :	
a) Leur expérience des services d'hébergement	37
b) Leur expérience des SEF en matière de violence	39
c) Leurs besoins en matière de service d'hébergement	39
d) L'approche recherchée au sein des services	40
2. Ce que les intervenantes et intervenants francophones ont dit :	
a) Les besoins perçus	41
b) L'environnement interne : forces et faiblesses des SEF	41
c) L'environnement externe : occasions et menaces	42
d) Les enjeux en matière de violence faite aux femmes	43
e) Le positionnement géographique de la maison d'hébergement	44
f) L'éventail des services à offrir	44
3. Ce que les partenaires ont dit :	
a) Les besoins perçus	46
b) L'environnement interne : forces et faiblesses du réseau de maisons d'hébergement en place	47
c) Les enjeux	47
d) L'appui éventuel des partenaires	49
CHAPITRE V : LES ASSISES DE L'ANALYSE	50
CHAPITRE VI : L'ANALYSE DES DONNÉES RECUEILLIES	54
CONCLUSION	68
BIBLIOGRAPHIE	70
ANNEXES	
1. Les outils de collecte de données	74
2. Les questionnaires profils des participantes et participants à l'étude	80
3. La compilation des profils des personnes ayant participé à cette étude	83
4. Exemple d'un budget d'opérationnalisation d'une maison d'hébergement	87

REMERCIEMENTS

Cette étude de besoins a été rendue possible grâce à l'apport de plusieurs personnes. Ces collaboratrices et collaborateurs n'ont ménagé aucun effort afin d'assurer la réussite de l'étude malgré le court laps de temps accordé. Nous tenons à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à sa réalisation. L'équipe de recherche tient à remercier plus particulièrement :

- Chacune des femmes qui ont participé au groupe témoin tenu à Welland et aux entrevues individuelles effectuées à Hamilton. Nous sommes conscientes du temps et de l'énergie que demande une telle participation. Merci à chacune d'entre vous.
- Toutes les intervenantes et intervenants qui ont pris le temps de participer à un des groupes témoins pour discuter avec nous de leur vision et du besoin d'un service d'hébergement en matière de violence conjugale. Merci à vous.
- Tous les groupes partenaires francophones et anglophones qui ont partagé avec nous leur perception des besoins d'hébergement pour les femmes francophones de la région de Hamilton-Niagara. Merci de votre collaboration et de votre apport au développement des services en français à l'intention des femmes violentées.
- Un merci particulier aux intervenantes qui ont fait le recrutement des participantes aux groupes témoin et aux entrevues. Un merci spécial à : Louise Bissonnette et Adèle Tanguay du *Centre de santé communautaire Hamilton-Niagara* à Welland et Loubna Moric et Charlotte Muhorakeye du *Centre de santé communautaire Hamilton-Niagara* à Hamilton.
- Au ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario pour les statistiques d'hébergement et certaines explications quant au contexte du développement des services d'hébergement pour les femmes violentées. Nous tenons à remercier spécialement mesdames Ginette Desmarais de la région de l'Est, Mary Burnett et Ruth Wells de la région de Hamilton-Niagara.
- À Ghislaine Sirois, la directrice générale de l'*Action ontarienne contre la violence faite aux femmes*, pour son appui constant et sa collaboration précieuse dans l'encadrement de l'analyse des données. Merci de tout cœur.

SOMMAIRE DE L'ÉTUDE

POURQUOI UNE ÉTUDE MAINTENANT ?

La communauté des femmes d'expression française de l'Ontario réclame depuis plusieurs années la mise en œuvre de maisons d'hébergement pour mieux desservir les femmes aux prises avec la violence conjugale et le harcèlement criminel dans leur langue. Ce besoin a été entériné lors des *États généraux* de novembre 2004, auxquels près de 150 représentantes et représentants de la communauté et des ministères ont pris part. Cette étude cherche à examiner la pertinence de la mise en œuvre de l'une de ces maisons dans la région de Hamilton-Niagara.

D'OÙ PROVIENNENT LES DONNÉES ?

Les résultats de cette étude sont le fruit d'une recherche documentaire, de discussions en groupes témoins et d'entrevues individuelles. Les données, colligées entre les 12 et 23 juin 2006, reflètent les propos de 45 personnes.

QUI AVONS-NOUS INTERROGÉ ?

1) Des femmes francophones fuyant la violence :

- Les dix-neuf (19) femmes consultées ont, pour la plupart entre 25 et 39 ans, sont présentement monoparentales et la presque totalité avaient un revenu personnel annuel inférieur à 19 999 \$ et les deux tiers avaient un revenu inférieur à 9 999 \$ en 2005.
- La majorité des femmes consultées est immigrante de première génération, originaire de l'Afrique et vit au Canada depuis moins de 5 ans ; le tiers est originaire du Canada.
- Les deux tiers ont vécu de la violence conjugale et la moitié ont vécu de la violence familiale. À deux exceptions près, les actes avaient été perpétrés par des hommes. La presque totalité a subi plusieurs formes de violence et d'agressions à caractère sexuel.

2) Des intervenantes et intervenants des services en français (SEF) en matière de violence faite aux femmes :

- Les treize (13) intervenantes et intervenants rencontrés oeuvrent tous au sein du même organisme offrant des SEF où la totalité de la clientèle est francophone.
- Ces personnes travaillent aux deux points de service du *Centre de santé communautaire de Hamilton-Niagara* depuis, en moyenne, 5,2 ans à Welland et depuis, en moyenne, 1,8 an à Hamilton.

3) Des partenaires francophones et anglophones :

- Les treize (13) partenaires consultés interviennent sur la scène provinciale ou régionale et ont été sollicités pour leur connaissance approfondie des enjeux en matière de violence conjugale ou des SEF ou encore de l'appareil gouvernemental.

QUELS SONT LES BESOINS DES FEMMES FRANCOPHONES FUYANT UNE RELATION VIOLENTE?

1) *EN MAISON D'HÉBERGEMENT :*

- D'une vaste gamme de services de counseling pour elles et leurs enfants ;
- Des services de counseling de groupe ;
- Des services pour enfants dès l'arrivée en maison ;
- Des services de répit ;

- Des services d'accompagnement (démarches visant le statut d'immigration, les services juridiques, la recherche de logement, auprès de la *Société d'aide à l'enfance* et d'*Ontario au travail*) ;
- Des services de suivi après l'hébergement ;
- D'un service d'aiguillage ;
- D'une ligne d'écoute 24/7 ;
- Des ressources et des renseignements en français ;
- Des ateliers thématiques pour les femmes et des rencontres sur l'estime de soi.

2) *SERVICES CONNEXES* :

- D'un service de banque alimentaire ;
- Des services de médiation ;
- Des services d'établissement et d'intégration incluant la mise à niveau scolaire et des services de recherche d'emploi;
- De l'accès à des psychologues francophones ;
- Des services spécialisés pour survivantes de conflits armés.

QUELS SONT LES GRANDS CONSTATS ?

- Le pourcentage de population ne constitue pas un bon indice de mesure pour déterminer l'offre pour des SEF ;
- Le gouvernement de l'Ontario a des obligations à l'égard de la minorité francophone ;
- Les femmes francophones sont issues de plusieurs communautés d'appartenance et leurs besoins sont très diversifiés ;
- Les femmes immigrantes et issues de communautés de minorité visible et ethnoculturelles sont surreprésentées alors que les femmes dites « de souche » sont invisibles tant dans les SEF que dans les maisons d'hébergement de Hamilton ;
- Les femmes francophones fuyant une relation violente doivent surmonter de nombreux obstacles, notamment :
 - La pauvreté ;
 - Des prestations d'aide sociale inférieures au seuil du niveau de faible revenu;
 - Le manque de logements abordables ;
 - Des services d'établissement et d'intégration insuffisants et inadéquats ;
 - Le manque d'espace en maison d'hébergement;
 - L'incapacité des maisons d'hébergement d'offrir des SEF ;
 - L'absence de SEF qui a des conséquences graves sur les femmes et leurs enfants fuyant une relation violente.

EN CONCLUSION

ATTENDU QUE :

- 77 % des 2600 homicides entre conjoints ont été commis à l'endroit des femmes et 62 % des femmes assassinées de 1994 à 2003 ont été tuées par leur mari ou conjoint ;
- Au moins 3 015 femmes francophones dans Hamilton-Niagara seront violentées par un conjoint et 1 025 d'entre elles craindront pour leur vie ;
- Aucune maison d'hébergement sur le territoire de Hamilton-Niagara n'est désignée pour offrir des SEF, et pas une seule d'entre elles n'a la capacité d'offrir des SEF de façon continue et permanente ;
- Les maisons d'hébergement font partie intégrale des mesures qui permettent de sauver la vie des femmes ;
- Le besoin pour une maison d'hébergement pour femmes francophones fuyant une relation violente dans Hamilton-Niagara est évident et bien documenté dans cette étude ;
- Les arrêts *Beaulac* et *Montfort* ont démontré clairement que le gouvernement de l'Ontario doit offrir des SEF de manière à favoriser l'épanouissement de la communauté francophone de l'Ontario ; ces

arrêts stipulent clairement que le gouvernement provincial doit protéger la minorité francophone, faire progresser le français et encourager l'égalité du français avec l'anglais ;

- En 2004, le gouvernement de l'Ontario rendait public son *Plan d'action ontarien contre la violence familiale* dans lequel il assurait « qu'aux termes de la Loi sur les services en français, l'accès aux programmes et services en français sera amélioré au sein de tous les volets du Plan d'action contre la violence familiale, y compris ceux d'éducation du public et de prévention, d'intervention rapide, de soutien communautaire et d'intervention du système judiciaire ». Il ajoutait « on concevra un plan stratégique de services en français pour s'attaquer à des priorités clés en matière de services et pour pallier les lacunes en la matière, au cours des trois à cinq prochaines années. » ;
- En 2005, le gouvernement de l'Ontario reconnaissait qu'il devait y avoir parité dans le financement accordé aux Centres d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALACS) francophones avec celui accordé aux centres anglophones contre le viol, et ce partout en province. Il est maintenant temps d'appliquer ce principe aux services en matière de violence conjugale ;
- Le développement d'une maison d'hébergement pour femmes francophones fuyant une relation violente dans Hamilton-Niagara est identifié comme un dossier prioritaire par l'ensemble de la communauté de l'Ontario français.

LES FEMMES FRANCOPHONES FUYANT UNE RELATION VIOLENTE DANS LA RÉGION DE HAMILTON-NIAGARA ONT DROIT À :

- Des services fiables, de qualité comparable aux services offerts en anglais, gratuits et accessibles;
- Des services ancrés dans le droit de chaque femme à l'égalité, la sécurité et la liberté, droits garantis dans la *Charte canadienne des droits et libertés* ;
- Une maison d'hébergement qui a une approche axée sur la prévention et qui a recours à l'ensemble des moyens nécessaires pour prévenir la violence contre les femmes, sur une base sociétale ;
- Une maison d'hébergement francophone, autonome, libre d'agir et d'être en français, gérée par et pour des femmes francophones.

DEVANT L'URGENCE D'AGIR, NOUS RECOMMANDONS :

- 1) Qu'une étude de faisabilité soit menée entre août 2006 et décembre 2006 et qu'elle contienne les éléments suivants :
 - La faisabilité du projet ;
 - Une étude architecturale qui permettrait d'examiner divers modèles quant au type de logement (par exemple : condos, maison jumelant hébergement d'urgence et de deuxième étape, etc.) avec les coûts rattachés aux différentes options ;
 - Des renseignements sur le zonage ;
 - Un plan communautaire précisant de quelle façon le milieu entend s'engager dans le développement et l'opérationnalisation de la maison d'hébergement incluant également les mécanismes qui assureront le transport immédiat des femmes et enfants qui chercheront refuge à la maison ;
 - Les coûts de la mise en œuvre de la maison d'hébergement et un estimé des coûts d'opérationnalisation.
- 2) Que des recherches soient entreprises immédiatement sur le zonage d'une propriété située dans la ville de Hamilton appartenant à l'*Association canadienne-français de l'Ontario* (ACFO) Hamilton.
- 3) Que le *Centre de santé communautaire de Hamilton-Niagara* (CSCHN) parraine cette initiative en collaboration avec l'*Action ontarienne contre la violence faite aux femmes* (AOcVF).

CHAPITRE I : LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, les intervenantes oeuvrant au sein d'organismes francophones dans la région de Hamilton-Niagara affirment que les femmes d'expression française fuyant une relation violente ont d'énormes besoins qui ne sont pas comblés par le réseau en place. L'urgence de mettre sur pied une maison d'hébergement dans Hamilton-Niagara a été soulevée à maintes occasions. En mai 2006, l'*Action ontarienne contre la violence faite aux femmes* a pris l'initiative de commander une recherche pour documenter les besoins des femmes francophones fuyant la violence dans la région de Hamilton-Niagara.

La situation de ces femmes a été révélée à l'équipe de chercheuses lors de groupes témoins et d'entrevues individuelles qui se sont échelonnés sur une semaine en juin 2006. En décrivant l'expérience qu'elles ont vécue lorsqu'elles ont tenté d'obtenir de l'aide et du soutien, nous avons pu mieux comprendre leurs besoins et surtout les conséquences des réponses inadéquates, insuffisantes et inefficaces qu'elles ont trop souvent reçues.

Avant de faire entendre les voix des femmes qui ont participé à cette étude, il nous paraissait important de brosser un portrait général du contexte dans lequel s'inscrit cette démarche. La première partie de ce chapitre présente les éléments contextuels plus vastes d'envergures nationale et provinciale. Nous donnons d'abord un aperçu statistique de la population francophone en Ontario et présentons brièvement les spécificités des femmes issues des communautés ethnoculturelles.

Nous présentons aussi quelques-unes des données les plus récentes sur la prévalence de la violence faite aux femmes au Canada et en Ontario. Suivent, le danger auquel les femmes violentées sont exposées, le coût de la violence faite aux femmes et l'impact des maisons d'hébergement. Cette partie se termine avec une description des plus récents engagements du gouvernement de l'Ontario et de l'*Action ontarienne contre la violence faite aux femmes en matière de violence conjugale*.

En seconde partie, nous jetons un regard sur certaines spécificités régionales. Nous y présentons d'abord quelques données statistiques sur la population francophone de la région de Hamilton-Niagara suivies d'un bilan des services en français présentement offerts aux femmes fuyant une relation violente et des services d'hébergement.

Nous concluons avec des renseignements au sujet de l'utilisation des services d'hébergement et les projections du temps d'attente pour accéder à un logement social.

PARTIE 1 : SITUATION PROVINCIALE

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES SUR LA POPULATION FRANCOPHONE EN ONTARIO

Les femmes francophones de l'Ontario sont vulnérables à la violence et elles présentent certaines particularités¹. Afin de les présenter, nous avons consulté le profil statistique sur les francophones de l'Ontario préparé par l'Office des affaires francophones (1999 et 2005). Les données présentées ci-après proviennent des recensements de 1996 et de 2001.

Soulignons qu'entre 1996 et 2001, la population francophone de l'Ontario a augmenté de 6 600 personnes. Le nombre de francophones a augmenté dans les régions de l'Est et du Centre, mais a diminué dans les autres régions.

Caractéristiques	Recensement de 1996 ² Ontario	Recensement de 2001 ³ Ontario
Proportion de la population francophone de sexe féminin	52,4 %	52,7 %
Femmes selon les groupes d'âge		
▪ 0-34 ans	40,7 %	55,2 %
▪ 35-64 ans	59,4 %	44,8 %
Femmes selon la scolarité		
▪ Moins de 9 ^e	15,0 %	11,7 %
▪ 9 ^e -13 ^e année	38,6 %	36,5 %
▪ Études postsecondaires sans diplôme	34,3 %	36,7 %
▪ Baccalauréat et plus	12,4 %	15,1 %
Taux de participation au marché du travail	57,8 % (autres femmes 60,0 % hommes francophones 70,5 %)	59,2 % (autres femmes 61,5 % hommes francophones 70,7 %)
Revenu moyen d'emploi en pourcentage du revenu des hommes	68,0 % (21 509 \$ comparé à 32 915 \$)	67,5 % (28 731 \$ comparé à 42 593 \$)
Proportion de femmes sous le seuil de faible revenu	18,3 % (hommes francophones 15,2 %)	15,8 % (hommes francophones 12,3 %)
Les femmes plus vulnérables à la pauvreté :		
▪ 20 à 24 ans	30,7 %	24,6 %
▪ 65 ans et plus		22,8 %
▪ 75 ans et plus	33,5 %	29,9 %
▪ de minorité visible	non disponible	33,7 %
Proportion de francophones de minorité raciale dans la ville de :		
▪ Toronto	22,5 %	33,2 %
▪ Ottawa	8,9 %	14,1 %
▪ Proportion MR francophone vivant Centre de l'Ontario	54,0 %	59,6 %

¹ Brunet et Garceau, (2004), pp. 12-14.

² Les données sont tirées de deux publications de l'Office des affaires francophones, (août 1999), et (octobre 1999). Ces données de l'OAF proviennent du recensement de 1996.

³ Les données sont tirées de cinq publications de l'Office des Affaires francophones, (2005A), (2005B), (2005C), (2005D et (2005E), (28 p.). Ces données proviennent du recensement de 2001.

Alors qu'en 1994, peu de postes étaient occupés dans les organismes par des femmes d'origines diverses, à l'heure actuelle, leur nombre s'est accru largement. De plus, les besoins étant grands, nous avons assisté à la fondation relativement récente du *Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones* (MOFIF) et à l'accueil d'un nombre croissant de femmes immigrantes de diverses origines dans les différents organismes en place, et tout particulièrement à Hamilton-Niagara, Ottawa et Toronto⁴. De ce fait, les défis rencontrés par les femmes immigrantes francophones sont de mieux en mieux connus par les organismes offrant des services.

Les femmes qui immigreront au Canada ou qui appartiennent à une minorité visible font face à de nombreux problèmes en plus des expériences partagées avec les femmes violentées de la société « conventionnelle », y compris le sentiment d'impuissance et le racisme⁵, l'isolement⁶, la perte du cercle de soutien, comme la famille d'origine, et la perte du travail⁷.

Le processus d'immigration peut créer des conflits familiaux ou les intensifier, s'ils existent déjà, en raison du choc culturel, des changements des rôles dans la famille, de la perte du statut et du réseau de soutien⁸. Une fois immigrées, les femmes peuvent rencontrer de nombreux défis et obstacles lorsqu'elles cherchent à obtenir les ressources qui leur sont très nécessaires. Les immigrantes se sont vues refuser les services canadiens de formation à l'emploi ainsi que des cours de langue seconde, de sorte que leurs options financières sont plus limitées⁹. La manière discriminatoire des pays de traiter ses immigrants est peut-être un acquiescement de la violence ou un indicateur de la façon dont seront traitées les familles dans ces cultures¹⁰. Certaines immigrantes ont une peur profonde des autorités, y compris de la police et des travailleurs sociaux, car elles craignent la possibilité d'être déportées¹¹. Cette peur peut être fondée sur leurs expériences avec les autorités dans leur pays d'origine¹². Elles peuvent, par exemple, les empêcher de signaler la violence d'un conjoint aux autorités ou aux services de leur pays d'accueil.

Les immigrantes ont de nombreuses raisons valables de ne pas informer les autorités, comme la police, des violences qui leur sont infligées. On recense trois principales préoccupations : le potentiel de l'impact du système de justice criminelle sur le statut d'immigration de leur mari ; la conviction qu'une arrestation équivaut à un casier judiciaire ; et la crainte de voir leur mari appréhendé ou déporté, retardant du même coup l'obtention de leur citoyenneté. Les femmes ne font pas confiance au système canadien de justice criminelle pour rendre justice ou imposer une sanction juste et appropriée¹³.

L'analyse secondaire de Brownridge et Halli des données de l'Enquête sociale générale du Canada de 1999 conclut que, parmi les femmes qui ont subi la pire violence familiale, un grand

⁴ Brunet et Garceau, (2004), p. 32.

⁵ Mann, (1995) ; Smith, (2004).

⁶ MacLeod et Shin, (1990); Mehotra, (1999)

⁷ Anderson, (1993).

⁸ Gill & Matthews, (1995).

⁹ Mann, (1995).

¹⁰ Levesque, (1994).

¹¹ Tutty, Thurston, Christensen & Eisener, (2004).

¹² Mann, (1995).

¹³ Tutty, (2006), p.13.

nombre était des immigrantes de pays en développement, ensuite des Canadiennes, puis des immigrantes de pays développés¹⁴. En outre, les auteurs considèrent que les femmes qui risquaient le plus d'être violentées étaient celles plus jeunes, celles qui ont des enfants et celles dont le niveau d'études est supérieur à celui de leur conjoint, et dont le conjoint manifestait un comportement sexuel possessif.

¹⁴ Brownridge et Halli, (2002).

AU SUJET DE LA PRÉVALENCE DE VIOLENCE CONJUGALE

Les données statistiques récentes sur la prévalence de la violence conjugale à l'échelle de l'Ontario sont à toutes fins pratiques inexistantes. Nous avons cependant relevé certaines données intéressantes que nous présentons ici.

LA VIOLENCE CONJUGALE DANS UNE PERSPECTIVE INTERNATIONALE

À titre d'exemple quant à la gravité et la prévalence de la violence conjugale, l'Organisation mondiale de la santé se reportant au *Rapport sur le développement dans le monde de 1993* de la Banque mondiale, notait en 1997 : « À l'échelle mondiale, on estime que la violence faite aux femmes est une cause de décès et d'invalidité parmi les femmes en âge de procréer aussi grave que le cancer et une plus grande cause de mauvaise santé que les accidents de circulation et le paludisme combinés¹⁵. »

LA VIOLENCE CONJUGALE À L'ÉCHELLE CANADIENNE

Selon l'*Enquête sociale générale (ESG) de 2004 sur la victimisation* de Statistique Canada¹⁶ :

LES DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA VIOLENCE CONJUGALE

- 7 % des Canadiennes sont violentées par un conjoint. Parmi les femmes violentées, 27 % étaient battues, 25 % étouffées, 44 % blessées et 13 % ont consulté un médecin. Le point sans doute le plus informatif est que 34 % des femmes violentées craignent pour leur vie en raison de la violence ;
- Si l'on examine les actes de violence les plus graves qui ont été déclarés dans le cadre de l'enquête, on constate qu'une plus forte proportion de femmes que d'hommes ont dit avoir été battues, étranglées, menacées avec un couteau ou une arme à feu, ou attaquées avec un couteau ou une arme à feu par un partenaire intime (23 % contre 15 %) ;
- Les femmes étaient aussi plus susceptibles d'indiquer qu'elles avaient fait l'objet de plus de 10 incidents violents aux mains de leur partenaire (21 % contre 11 %) et de déclarer qu'elles avaient été blessées par suite de la violence (44 % contre 18 %) ;
- De plus, les femmes victimes de violence conjugale étaient trois fois plus susceptibles que les victimes masculines de violence conjugale de craindre pour leur vie (34 % contre 10 %) et trois fois plus susceptibles d'interrompre leurs activités quotidiennes en raison de la violence (29 % contre 10 %) ;
- Les personnes de 15 à 24 ans qui vivaient en union libre, celles dont la relation durait depuis trois ans ou moins et celles dont le partenaire buvait fréquemment à l'excès (c'est-à-dire qu'il

¹⁵ Tutty, (2006), p. 1.

¹⁶ Statistique Canada (2006), pp. 8-11.

prenait cinq consommations ou plus en une occasion, au moins cinq fois par mois) risquaient davantage d'être victimes de violence aux mains de leur partenaire intime ;

- Le taux de violence conjugale chez les personnes gaies ou lesbiennes était le double du taux déclaré par les personnes hétérosexuelles (15 % contre 7 %). Les résultats de l'enquête révèlent également que les personnes qui se sont dites gaies ou lesbiennes étaient plus susceptibles que les personnes hétérosexuelles de ne pas avoir de conjoint actuel (40 % contre 16 %) ;
- Les données de l'enquête montrent que les taux de violence conjugale sont les plus élevés chez les personnes vivant en union libre et celles qui ont un ex-conjoint ou un ancien partenaire ;
- Plus de la moitié (58 %) des personnes qui ont indiqué avoir été traquées par un conjoint, un ex-conjoint, un conjoint de fait ou un ex-conjoint de fait au cours des cinq années précédentes ont indiqué qu'elles avaient également été victimes de violence conjugale pendant la même période. Cela s'appliquait particulièrement aux femmes victimes de harcèlement criminel par un partenaire intime (61 %) ;
- On a constaté que 27 % des victimes de violence conjugale avaient signalé l'incident à la police, cette proportion étant relativement inchangée par rapport à celle observée en 1999 (28 %). En outre, une proportion plus importante de femmes victimes de violence conjugale que de victimes masculines ont informé la police de l'incident (37 % contre 17 %) ;
- Environ un tiers (32 %) des victimes de violence conjugale qui ont signalé l'incident à la police ont également obtenu contre l'agresseur une ordonnance de protection ou d'interdiction de communiquer. Les femmes victimes de violence conjugale qui ont déclaré la violence à la police étaient beaucoup plus enclines que leurs homologues masculins à demander l'imposition d'une ordonnance de protection ou d'interdiction (38 % contre 15 %) ;
- En 1999 et en 2004, 47 % des femmes victimes de violence conjugale ont affirmé qu'elles avaient eu recours à un organisme d'aide structuré en raison de la violence.

LES DONNÉES SUR LE HARCÈLEMENT CRIMINEL

- Selon les données de l'ESG de 2004, plus de 1,4 million de femmes de 15 ans et plus (11 % de la population) ont fait l'objet de harcèlement criminel durant les cinq années qui ont précédé l'enquête d'une manière qui les a fait craindre pour leur vie ou pour la vie d'une personne qu'elles connaissaient ;
- Les appels obscènes (47 %), le fait de se faire espionner (28 %) et les menaces ou les tentatives d'intimidation (43 %) étaient les formes de harcèlement les plus souvent indiquées par les femmes ;
- La majorité des victimes (80 %) ont été harcelées par une personne de sexe masculin quel que soit le sexe de la victime. Les combinaisons victime-agresseur les plus fréquentes étaient féminin-masculin (53 %) et masculin-masculin (28 %) ;

- Afin de régler le problème du harcèlement criminel, plus du tiers des femmes victimes de harcèlement criminel (35 %) ont décidé de ne pas sortir seules et 15 % d'entre elles ont décidé de changer de logement ;
- Près du tiers des victimes de harcèlement ont craint pour leur vie, soit 31 % des femmes victimes. L'intensité de la crainte éprouvée par les victimes était directement reliée à la relation entre la victime et le harceleur. Parmi les victimes harcelées par un ex-conjoint, près des deux tiers des femmes victimes ont craint pour leur vie (60 %) ;
- Près de la moitié des victimes traquées par un ancien partenaire intime (45 %) ont signalé l'affaire de harcèlement criminel à la police alors que seulement 35 % des personnes harcelées par un étranger et 36 % de celles qui ont été poursuivies par une connaissance ont informé la police de ce comportement ;
- Sur les affaires de harcèlement criminel signalées à la police, un peu moins du quart (23 %) ont mené à la mise en accusation de l'auteur. Les accusations portées comprenaient des voies de fait (50 %), des menaces (49 %), du harcèlement criminel (46 %) et d'autres infractions (24 %).
- Un peu plus d'une victime de harcèlement criminel sur 10 (11 %) a fait imposer une ordonnance d'interdiction de communiquer ou de protection contre l'agresseur ; 12 % des femmes victimes ont obtenu une ordonnance d'interdiction. Dans un peu moins de la moitié de ces ordonnances, il y a eu manquement (49 %).

LES DONNÉES SUR LES HOMICIDES PAR UN CONJOINT

- Entre 1974 et 2003, le taux d'homicides sur une conjointe a régulièrement été de quatre à cinq fois plus élevé que le taux d'homicides sur un conjoint. Le taux d'homicides sur une conjointe a chuté de 16,5 homicides pour 1 million de conjoints en 1974 à 7,5 homicides en 2003 et le taux d'homicides sur un conjoint est tombé de 4,4 homicides pour 1 million de conjoints en 1974 à 1,7 en 2003 ;
- Les conjointes de fait et les conjointes séparées étaient surreprésentées parmi les victimes d'homicides par un conjoint par rapport à leur proportion dans la population du Canada ; 26 % des femmes séparées ont été tuées par un conjoint ;
- Entre 1994 et 2003, les femmes de 15 à 24 ans ont affiché le taux d'homicides entre conjoints le plus élevé (22,5 homicides pour 1 million de conjointes). Ce taux est presque trois fois le taux global d'homicides sur une conjointe pour la même période (7,7 homicides pour 1 million de conjointes) et près de trois fois le taux d'homicides contre des conjoints de sexe masculin de 15 à 24 ans (8,5 homicides pour 1 million de conjoints) ;
- Entre 1994 et 2003, les deux tiers des homicides résolus sur des enfants et des jeunes ont été commis par un membre de la famille (67 %), la vaste majorité d'entre eux ayant pour auteur le père (58 %) de l'enfant ;
- En 2003, le taux d'enfants et de jeunes tués par un membre de la famille a chuté à 4,4 homicides pour 1 million d'enfants et de jeunes, se rapprochant ainsi de la valeur minimale enregistrée en 2000. Le recul observé en 2003 était attribuable à la baisse du nombre de jeunes victimes masculines ;

- Les jeunes parents étaient surreprésentés parmi les personnes ayant tué leur enfant. Les auteurs présumés de 15 à 24 ans étaient responsables de 6 homicides sur 10 commis par un parent contre des nourrissons de moins de 1 an et de 13 % de ces homicides sur des enfants et des jeunes de un an à 17 ans ;
- Les nourrissons de moins de un an ont régulièrement affiché les taux d'homicides les plus élevés de tous les enfants et les jeunes tués par un membre de la famille. En outre, les nourrissons de sexe masculin risquaient plus de se faire tuer que les nourrissons de sexe féminin ;
- Entre 1994 et 2003, 4 homicides résolus sur 10 contre des adultes âgés (de 65 ans et plus) ont été commis par un membre de la famille, le plus souvent par un fils adulte de la victime ;
- Entre 1997 et 2003, plus de la moitié (54 %) des auteurs présumés d'homicides entre conjoints avaient une condamnation antérieure.

LES DONNÉES SUR LES HOMICIDES-SUICIDES

- Les trois quarts (76 %) des homicides-suicides qui sont survenus au Canada entre 1961 et 2003 mettaient en cause des membres de la famille. Plus de la moitié de ces crimes ont été commis par un conjoint ou un ex-conjoint de sexe masculin alors que 97 % des victimes étaient des conjointes (N = 834 victimes féminines). Les homicides-suicides ont le plus souvent été commis à l'aide d'une arme à feu peu importe la relation entre la victime et le suspect ;
- Les femmes de 15 à 44 ans qui avaient un partenaire intime affichaient des taux de victimisation plus élevés par suite d'un homicide-suicide (3,5 pour 1 million de femmes dans une relation conjugale) que les femmes de 45 ans et plus (environ 2,5). Les homicides-suicides entre conjoints étaient souvent caractérisés par la jalousie, les querelles et la dissolution de la relation ;
- Entre 1961 et 2003, plus du quart (26 %) des victimes d'homicides classés par suicide étaient des enfants et des jeunes de moins de 18 ans (N = 517). La majorité de ces enfants et jeunes (N = 459 ou 89 %) ont été tués par un parent ou un beau-parent. En outre, sur les victimes tuées par un parent, 69 % l'ont été par leur père, 3 %, par leur beau-père et 28 %, par leur mère ;
- Les nourrissons de sexe masculin de moins de un an et les filles de un à 5 ans couraient le plus grand risque de devenir les victimes d'un homicide-suicide aux mains d'un parent ;
- Les adultes âgés étaient les moins susceptibles de faire l'objet d'un homicide-suicide ; 137 de ces cas ont été déclarés entre 1961 et 2003. La plupart a été commise par un conjoint.

LES DONNÉES SUR LA VIOLENCE FAMILIALE ENVERS LES ENFANTS ET LES JEUNES

- Selon les données de 122 services de police, en 2003, les enfants et les jeunes de moins de 18 ans représentaient 21 % de l'ensemble des victimes de voies de fait ;
- Les parents constituaient 7 membres de la famille sur 10 accusés de voies de fait envers des enfants.

LES DONNÉES SUR LA VIOLENCE FAMILIALE ENVERS LES PERSONNES ÂGÉES

- En 2003, les personnes âgées (ceux de 65 ans et plus) formaient le groupe d'âge le moins susceptible de faire l'objet de crimes avec violence signalés à 122 services de police. Le taux de victimisation des femmes âgées se situait à 119 affaires pour 100 000 habitants ;
- Les femmes âgées étaient plus susceptibles que leurs homologues masculins d'être victimes de violence familiale. Près de 4 victimes féminines âgées sur 10 ont été agressées par un membre de la famille, alors que c'était le cas de 20 % des victimes masculines âgées ;
- Les personnes âgées victimes d'agressions dans la famille faisaient le plus souvent l'objet de voies de fait simples (55 %) et de menaces (19 %) ;
- En 2003, près de 8 auteurs présumés sur 10 ayant agressé un membre âgé de leur famille étaient de sexe masculin, le tiers étant un fils adulte de la victime et 30 % un conjoint de sexe masculin actuel ou ancien ;
- Selon les données déclarées par la police, en 2003, plus du tiers des personnes âgées victimes d'une agression dans la famille ont reçu des blessures mineures alors que 3 % d'entre elles ont subi des blessures physiques graves.

LA PRÉVALENCE DE LA VIOLENCE CONJUGALE EN ONTARIO

Selon une récente publication du gouvernement de l'Ontario, 25 % des femmes en Ontario subiront la violence conjugale au moins une fois dans leur vie¹⁷.

LES FEMMES ASSASSINÉES PAR UN CONJOINT EN ONTARIO

Depuis juin 1995, 226 femmes et 34 enfants ont perdu la vie suite à la violence perpétrée par des hommes. Depuis janvier 2006, 27 meurtres sont attribuables à la violence conjugale en Ontario, soit 16 femmes et 11 enfants dont deux femmes et un enfant dans la région de Hamilton-Niagara. À pareille date l'an passé, dix femmes (et aucun enfant) avaient été tuées en Ontario.

¹⁷ Government Information Centre, (2005), p. 3.

AU SUJET DU DANGER AUQUEL LES FEMMES VIOLENTÉES SONT EXPOSÉES

Malheureusement, quitter une relation violente n'est pas toujours en soi une garantie de sécurité. Il arrive que la violence continue ou s'amplifie après que la femme quitte son partenaire. Dans les faits, en Australie, au Canada et aux États-Unis, une proportion importante d'homicides commis par des partenaires intimes où la victime est une femme survient au moment où celle-ci essaie de quitter un partenaire violent¹⁸.

Le 1^{er} juin 2006, la YWCA Canada présentait les résultats inquiétants d'une étude nationale indiquant qu'un haut pourcentage de femmes cherchant refuge dans les maisons d'hébergement pour femmes violentées risquait d'être tuées. Des 368 femmes interviewées à dix sites de recherche dans l'ensemble du pays, 77 % étaient en extrême ou grave danger de mort¹⁹.

Le fait que les trois quarts des résidentes aient été en si grand danger de mort confirme que les refuges sont des mesures propres à sauver la vie des femmes, du moins à courte échéance. Les statistiques présentement reconnues sont tout aussi convaincantes que les données recueillies dans le cadre de l'étude de la YWCA. Depuis 1974, près de 2 600 homicides entre conjoints (y compris les personnes mariées, divorcées ou séparées, ou les conjoints de fait) ont été enregistrées au Canada. Soixante-dix-sept pour cent avaient été commis à l'endroit des femmes. Soixante-deux pour cent des femmes victimes d'un meurtre de 1994 à 2003 ont été tuées par leur mari ou conjoint²⁰.

Le niveau de dangerosité augmente beaucoup au moment où une femme quitte une relation violente comme le démontre le nombre de femmes qui sont traquées, menacées et tuées après leur séparation. La violence se poursuit souvent après la séparation. Les dangers associés à la cessation de la relation peuvent subsister pendant des années et ce, longtemps après la fin du séjour de durée limitée dans la plupart des maisons d'hébergement²¹.

Les menaces à l'endroit des femmes et de leurs enfants reprennent lorsqu'ils quittent la sécurité de la maison d'hébergement et qu'ils doivent se réinstaller dans la communauté où ils ne disposent d'aucune mesure de protection²². Ces menaces et la peur qu'elles engendrent peuvent entraîner un retour auprès du conjoint violent (sans protection juridique adéquate, une femme peut en venir à croire que sa sécurité sera mieux assurée si elle retourne dans la relation dangereuse). Si une femme décide de quitter son conjoint, elle doit faire face à plusieurs autres décisions pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants dont : trouver un logement, résister aux pressions de retourner vivre avec son conjoint violent, trouver un emploi permettant de subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants, trouver des services de garde, etc.

Ainsi, les femmes courent de plus hauts risques d'être blessées gravement ou même tuées lorsqu'elles se séparent de leur conjoint. Des chercheuses ont démontré un lien entre l'homicide conjugal et une incidence plus élevée de crimes à caractère conjugal en présence de relations en union libre, une séparation d'un conjoint, une appartenance à un groupe ethnique, y compris une descendance autochtone et de plus grandes différences d'âge. Lorsque la femme quitte la maison

¹⁸ Krug et al. (2002), p. 107.

¹⁹ Tutty, (2006), p. 47.

²⁰ YWCA Canada, http://www.ywacacanada.ca/public_eng/advocacy/Shelter/Q&A_FINAL_FR.pdf

²¹ Ellis, (1992), p. 178.

²² Tutty, (1996), p. 427.

d'hébergement, elle peut être l'objet de violences supplémentaires. De nombreuses femmes continuent donc d'encourir des risques considérables et d'éprouver de l'anxiété longtemps après avoir quitté la sécurité de la maison de transition²³.

AU SUJET DU COÛT DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

En 1995, Hankivesky et Greaves estimaient les coûts engendrés par la violence à l'endroit des femmes canadiennes. Ils tenaient compte des services sociaux et d'éducation (programmes de prévention et maisons de transition); des soins médicaux, de la justice criminelle (i.e. enquêtes policières, mesures préparatoires au procès et procédures du tribunal, programmes pour contrevenants, aide juridique, incarcération, audiences de libération conditionnelle) et de l'emploi (i.e. congés de maladie, services de counseling sur le lieu de travail). Les auteurs estiment que la violence faite aux femmes engendre des coûts annuels de 4,2 milliards de dollars pour seulement trois formes de violence : l'inceste ou l'agression sexuelle contre les enfants, l'agression sexuelle ou le viol des femmes et la violence faite aux femmes dans les relations intimes²⁴.

AU SUJET DE L'IMPACT DES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VIOLENTÉES

L'étude de 2006 de la YWCA Canada demandait aux répondantes ce qu'elles attendaient des maisons d'hébergement. Le besoin le plus souvent cité est celui de soutien moral ou de counseling offert par le personnel de la maison d'hébergement (81 %), suivi de près par un lieu sécuritaire où demeurer (80 %), des conseils pour faire baisser le stress et la colère (73%), pour améliorer l'estime de soi (71 %), et l'aiguillage pour trouver un logement (71 %). La sécurité représente un aspect essentiel pour toutes les femmes qui ont pris part à l'étude. Le personnel de counseling en intervention d'urgence de la maison d'hébergement était à la fois une des plus grandes forces et la préoccupation la plus souvent exprimée par les répondantes.

Cette recherche démontre également une diminution du nombre de problèmes chez les femmes lorsqu'elles quittent les maisons d'hébergement. Ce constat suggère que les résidentes sont plus en mesure de relever les défis auxquels elles sont confrontées à leur retour dans leur communauté, la plupart ayant l'intention de quitter la relation violente.

Par ailleurs, dans son rapport 2004, le Comité d'étude sur les décès dus à la violence familiale de l'Ontario rappelle que les trois grandes enquêtes du coroner en chef tenues de 1998 à 2002 faisaient ressortir certains grands thèmes récurrents dans les recommandations pour prévenir les décès dus à la violence conjugale. Parmi ces grands thèmes, le Comité relevait l'importance :

- D'offrir un meilleur accès aux services essentiels pour les victimes, les agresseurs et leurs familles, en particulier pour les enfants exposés à des situations de violence familiale ;

²³ Tutty, (2006), p. 10.

²⁴ Idem. P. 7.

- D'obtenir un financement adéquat pour les services communautaires de lutte contre la violence faite aux femmes²⁵.

Le Comité ajoutait que « des ressources adéquates sont indispensables si l'on veut assurer la sécurité de la victime et abaisser le risque d'agression ». Tous les programmes et services nécessitent des ressources en vue de devenir opérationnels. Ces ressources comprennent notamment :

- L'aide pour éloigner la victime de la situation ;
- Un logement de rechange abordable ;
- Des services de counseling pour les victimes et leurs familles ;
- D'autres systèmes et services de soutien communautaires pour les victimes, les agresseurs et les enfants exposés à des situations de violence familiale²⁶.

²⁵ Comité d'étude sur les décès dus à la violence familiale, (2004), p. 4.

²⁶ *Idem.*, p. 8.

LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO EN MATIÈRE DE VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Le 13 décembre 2004, le premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, et la ministre ontarienne déléguée à la condition féminine, Sandra Pupatello, annonçaient le nouveau *Plan d'action ontarien contre la violence familiale*. Dans ce plan quadriennal, le gouvernement provincial s'engage à :

- Améliorer les services communautaires d'aide aux victimes ;
- Dépister les femmes et les enfants à risque et intervenir rapidement ;
- Changer les attitudes pour prévenir les actes de violence ;
- Renforcer l'intervention du système judiciaire²⁷.

Le gouvernement promet un meilleur accès pour les femmes victimes de violence et leurs enfants à un continuum de mécanismes de soutien au sein de leurs collectivités, afin de les mettre en sécurité, de les guérir et de leur apprendre à vivre de façon autonome et productive²⁸.

Le gouvernement reconnaît que l'assurance d'une meilleure sécurité aux femmes et à leurs enfants passe par l'amélioration de l'accès aux services en français et à des initiatives ciblées visant à répondre aux besoins uniques des personnes handicapées et âgées, des Autochtones, des groupes ethnoculturels et raciaux et des collectivités rurales, agricoles et du Nord²⁹. Il précise que « les femmes francophones devraient bénéficier de services dans leur langue, conformément à la *Loi sur les services en français* »³⁰.

D'ailleurs, la dernière section du plan d'action ontarien porte spécifiquement sur l'amélioration de l'accès aux services en français. On peut y lire entre autres « qu'aux termes de la *Loi sur les services en français*, l'accès aux programmes et services en français sera amélioré au sein de tous les volets du *Plan d'action contre la violence familiale*, y compris ceux d'éducation du public et de prévention, d'intervention rapide, de soutien communautaire et d'intervention du système judiciaire. Les ministères présenteront des rapports sur l'amélioration de l'accès aux programmes et services en français de prévention de la violence contre les femmes »³¹.

Parmi les initiatives annoncées, on promet de concevoir un plan stratégique de services en français. Or, en juin 2006, ce plan n'est toujours pas en circulation. Toutefois, l'AOCVF a diffusé son propre plan d'action quadriennal en avril 2006.

²⁷ Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, *L'Ontario adopte un plan d'action contre la violence familiale*, communiqué, Toronto, 13 décembre 2004.

²⁸ Ministère des Affaires civiles et de l'Immigration, (2005), p.3.

²⁹ Idem., p. 4.

³⁰ Idem., p. 7.

³¹ Idem., p. 18.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX 2004

Les 4, 5 et 6 novembre 2004, les quelque 150 personnes qui ont participé aux États généraux sur le développement des services en français en matière de violence contre les femmes ont cerné les axes de priorités dans chacune des grandes régions de l'Ontario. Dans la région de Hamilton-Niagara, l'obtention d'une maison d'hébergement pour femmes francophones fuyant la violence se retrouvait parmi les trois priorités identifiées par les participantes et participants³².

En plus de la mise en place de maisons d'hébergement pour femmes francophones fuyant la violence à Toronto et Hamilton, l'ensemble des participantes et participants ont également demandé la création de maisons de seconde étape, de programmes de transition et d'accompagnement³³.

PLAN D'ACTION 2006-2010 DE L'AOCVF

Le plan d'action de l'AOCVF comporte six volets dont le deuxième porte exclusivement sur le développement de services en français en matière de violence conjugale. On peut y lire le préambule suivant.

« Les lacunes dans l'accès aux services en français demeurent importantes : il n'y a qu'une poignée parmi la centaine de maisons d'hébergement qui offrent des SEF 24/7, et comme souvent ce sont les maisons d'hébergement qui ont suscité dans une communauté le développement des services connexes de counseling, de soutien de deuxième étape et autres, la situation des SEF dans ces autres services n'est guère reluisante. La situation est particulièrement tragique pour les femmes qui ne connaissent pas l'anglais, souvent des femmes immigrantes ou des nouvelles venues du Québec par exemple, et qui peuvent séjourner dans une maison d'hébergement pendant des semaines avant d'obtenir des services. En plus, le sous-financement chronique des services en maison d'hébergement cause de graves problèmes dont le fait qu'une proportion démesurée des ressources est consacrée à la levée de fonds pour des résultats décevants et la difficulté de rétention et de recrutement de personnel. Au cours des dernières années, une seule augmentation de 3 % a été accordée aux maisons d'hébergement, bien en deçà des besoins grandissants au niveau des salaires, des coûts de nourriture, de chauffage et d'électricité, des taxes, etc.

(...) Les communautés francophones dans les régions de Toronto et de Hamilton-Niagara réclament la mise en œuvre de deux maisons d'hébergement francophones, dû au grand besoin identifié et l'incapacité d'obtenir des SEF dans les ressources existantes »³⁴».

³² Idem, p. 33.

³³ Idem, p. 46.

³⁴ AOCVF, (2006), p. 5.

PARTIE 2 : LES SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

LA POPULATION FRANCOPHONE DE LA RÉGION DE HAMILTON-NIAGARA³⁵

Bien que les francophones ne comptent que pour 1,8 % de la population totale du Centre, cette région regroupe 25,6 % de la population francophone de la province³⁶. Dans la région de Hamilton-Welland, on compte 22 625 francophones ce qui représente 4,1 % de la population francophone de l'Ontario. L'immigration explique en grande partie la croissance de la population francophone dans les villes de Hamilton, Welland et Niagara Falls. D'ailleurs, les personnes de minorité visible représentent 8 % de la population d'expression française dans cette région et 3,1 % des francophones de minorité raciale en Ontario.

CARACTÉRISTIQUES	RÉGION HAMILTON ³⁷	RÉGION WELLAND ³⁸	TOTAL HAMILTON-WELLAND
Population francophone régionale	9 230	13 395	22 625
Population francophone en proportion de la population totale de la région	1,8 %	4,2 %	2,7 %
Population francophone de la région en proportion de la population totale francophone de l'Ontario	1,63 %	2,37 %	4,0 %
Population de sexe féminin (et proportion de la population francophone régionale)	4 805 52,1 %	7 245 54,1 %	12 050 53,3 %
Population de minorité visible francophone (et proportion de la population francophone régionale)	1 380 15,0 %	430 3,2 %	1 810 8,0 %
Population de minorité visible francophone de sexe féminin (et proportion de la population francophone de sexe féminin)	765 15,9 %	230 3,2 %	995 8,3 %
Population de sexe féminin mariée, séparée mais toujours légalement mariée, en union libre avec un partenaire de sexe opposé (et proportion de la population francophone régionale de sexe féminin)	2 635 54,8 %	4 350 60,0 %	6 985 58,0 %
Revenu moyen d'emploi des femmes francophones en 2000 (et proportion du revenu moyen des francophones de sexe masculin)	18 570 \$ 76,5 %	15 346 \$ 58,9 %	16 958 \$ 67,4 %

³⁵ Les données proviennent de Statistique Canada, *Portrait des communautés de langue officielle au Canada*, recensement 2001, Ottawa, CDRom 94F004XCB.

³⁶ Office des affaires francophones, (2005A), p. 2.

³⁷ Pour les besoins de cette étude, la région de Hamilton comprend les trois communautés suivantes : Grimsby, Hamilton et Lincoln.

³⁸ Pour les besoins de cette étude, la région de Welland comprend les sept communautés suivantes : Niagara Falls, Niagara on the Lake, Pelham, Port Colborne, St. Catharines, Thorold et Welland.

LES SEF EN MATIÈRE DE VIOLENCE PRÉSENTEMENT DISPONIBLES DANS LA RÉGION DE HAMILTON-NIAGARA

La désignation [du gouvernement de l'Ontario pour les services en français] s'applique à la ville de Hamilton de même qu'aux villes de Port Colborne et de Welland dans la municipalité régionale de Niagara.

Le *Centre de santé communautaire de Hamilton-Niagara* offre des services entièrement en français. L'organisme a élargi son mandat original en agression à caractère sexuel pour offrir des services en violence conjugale et d'autres formes d'abus. Le *Centre* de santé offre également des programmes d'appuis transitoires. Les services directs et leurs programmes sont adaptés aux besoins des femmes immigrantes qui constituent la majorité de leurs usagères. L'ensemble des services du *Centre* sont offerts à partir de deux points de services, à Hamilton et à Welland.

Les services en français dans les maisons d'hébergement situées à Hamilton et dans le Niagara sont quasi inexistantes.

La ligne régionale d'écoute et de crise *Elle-écoute* a été créée conjointement en 1998 par *Oasis Centre des femmes* et le *Centre de santé communautaire de Hamilton-Niagara*. Au printemps 2006, *Elle-écoute* devenait la *Ligne de soutien pour femmes victimes de violence* qui réunit, sous une seule bannière, l'ensemble des services téléphoniques régionaux en français pour femmes ayant subi de la violence. Le service est dorénavant co-géré par trois organismes : *Oasis Centre des femmes* à Toronto, le *Centre Victoria pour femmes* à Sudbury et la *Maison d'Amitié* à Ottawa.

LES DÉFIS ET BESOINS IDENTIFIÉS PAR LES INTERVENANTES ET INTERVENANTS

L'AOCVF réunit les intervenantes francophones en violence deux fois l'an. Lors de ces rencontres, les intervenantes de Hamilton-Niagara ont identifié les défis et les besoins suivants :

LES DÉFIS DANS HAMILTON-NIAGARA

- Il y a un manque de sensibilisation dans les maisons d'hébergement offrant leurs services en anglais dans la région de Hamilton concernant les besoins des femmes francophones³⁹ ;
- Dans la région de Welland, il n'y a pas de services francophones vers qui référer les femmes pour des services connexes⁴⁰ ;
- La barrière de la langue dans les maisons d'hébergement qui considèrent les services offerts par le *Centre de santé communautaire de Hamilton-Niagara* comme des services d'interprétation malgré le fait que les intervenantes aient précisé à plusieurs reprises la véritable nature des services⁴¹ ;
- Les longues listes d'attente pour les logements subventionnés, les abris et maisons d'hébergement ; les femmes ne se sentent pas en sécurité⁴². Par ailleurs, les logements

³⁹ Idem.

⁴⁰ Idem.

⁴¹ AOCVF, (2005B), p. 4.

⁴² Idem.

sont inadéquats, insalubres et non sécuritaires. Par exemple, un seul choix de logement est offert aux femmes qui sont sur la liste prioritaire et, si elles refusent ce choix, elles n'ont pas droit à un autre logement perdant du même coup leur priorité d'accès⁴³ ;

- Le transport représente un important obstacle à l'accessibilité aux services.

LES BESOINS DANS HAMILTON-NIAGARA

- Des services juridiques en français dans la région de Welland⁴⁴ ;
- Une maison d'hébergement francophone afin d'offrir un service direct à la clientèle francophone⁴⁵ ;
- Des moyens pour assurer le transport des femmes francophones vers les services en français offerts à Hamilton⁴⁶.

⁴³ Idem., p. 12.

⁴⁴ AOcVF, (2004), p. 13.

⁴⁵ AOcVF, (2005A), p. 5 ; AOcVF, (2005B), p. 4 et AOcVF (2006).

⁴⁶ AOcVF, (2006).

LES SERVICES D'HÉBERGEMENT OFFERTS AUX FEMMES FUYANT LA VIOLENCE DANS LA RÉGION DE HAMILTON-NIAGARA

Il nous a été impossible d'identifier le nombre exact de services d'hébergement pour femmes violentées offerts dans la région de Hamilton-Niagara puisque le nombre varie d'une source à l'autre. Selon Shelternet⁴⁷, un organisme qui fournit aux femmes violentées de l'information et des ressources, il y aurait présentement 10 maisons d'hébergement pour femmes fuyant la violence sur le territoire de la région de Hamilton-Niagara et six maisons de deuxième étape pour femmes violentées.

Les maisons d'hébergement dans la région de Hamilton-Niagara sont :

- Ganohkwa Shelter (Ohsweken)
- Haldimand-Norfolk Women's Services (Simcoe)
- Inasmuch House (Hamilton)
- Interval House of Hamilton
- Martha House – Good Shepherd Women's Centre (Hamilton)
- Native Women's Centre (Hamilton)
- Nova House (Niagara Falls)
- Women's Place (St. Catharines)
- Women's Place of South Niagara (Welland)
- Women's Place : en construction (Niagara)

Les maisons de deuxième étape de la région de Hamilton-Niagara sont :

- Bethlehem Housing Projects of Niagara (St. Catharines)
- Ganohkwa SRA Next Step Housing (Ohsweken)
- Phoenix Place (Hamilton)
- Quetzal Family Homes (Simcoe)
- Second Stage Services of Hamilton Wentworth (Hamilton)
- West Niagara Second Stage Housing and Counselling (Grimsby).

⁴⁷ <http://www.shelternet.ca/splashPage.htm>

L'UTILISATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ET LE TEMPS D'ATTENTE POUR UN LOGEMENT SOCIAL

LES MAISONS D'HÉBERGEMENT

Selon le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario (MSSC), il y a sept maisons d'hébergement pour femmes violentées dans la région de Hamilton-Niagara offrant un total de 146 lits aux femmes violentées et à leurs enfants⁴⁸. En 2005-2006, 1 651 femmes et enfants ont reçu des services d'hébergement. Le taux d'occupation était de 88 % à Hamilton et de 74 % dans le Niagara. Quelque 1 814 demandes ont été refusées⁴⁹ à Hamilton en 2005-2006 et 106 demandes refusées⁵⁰ dans le Niagara (pour un total régional de 1 920)⁵¹.

À elle seule, la maison Inasmuch à Hamilton a dû refuser 487 demandes, pour la période d'avril 2005 à mars 2006, à cause du manque d'espace. L'année précédente, la maison a dû refuser 205 demandes. À la maison Women's Place of South Niagara (Welland), pour la même période, on estime que 90 familles se sont vues refuser l'accès à la maison à cause du manque d'espace.

Deux facteurs principaux expliqueraient le plus faible taux d'occupation des maisons d'hébergement dans le Niagara. D'une part, la maison Nova à Niagara Falls serait tellement petite et vétuste que les femmes n'y vont que lorsque leur situation est désespérée. Cependant, cette maison déménagera dans un nouvel immeuble qui ouvrira ses portes en septembre 2006 et offrira huit lits de plus. D'autre part, la YWCA de Niagara Falls a ouvert un abri pour femmes en difficulté l'an passé plus spacieux et incidemment plus neuf. Il est probable que les femmes de la région de Niagara Falls fuyant une relation violente choisissent de trouver refuge à la YWCA puisqu'on y offre des conditions plus attrayantes.

LE LOGEMENT SOCIAL

La liste de demandes pour un logement social à Hamilton compte présentement 4 258 inscriptions et plus de 8 000 personnes attendent un logement abordable dans le Niagara⁵². Le temps d'attente varie entre 3 à 7 ans selon la nature de la demande.

⁴⁸ On compte quatre maisons d'hébergement dans la région de Hamilton (100 lits) et trois dans le Niagara (46 lits).

⁴⁹ Il est possible que le nombre de demandes refusées soit erroné puisque 2005-2006 était la première année où cette information était colligée et le terme « refusé » a été interprété différemment d'une maison d'hébergement à l'autre.

⁵⁰ Idem.

⁵¹ Ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, chiffres obtenu via courriel les 29 juin et 5 juillet 2006.

⁵² http://www.mah.gov.on.ca/userfiles/HTML/nts_1_27026_2.html

CHAPITRE II : LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

INTRODUCTION

Ce chapitre décrit en détail la méthodologie utilisée dans la réalisation de l'étude de besoins. Nous cernons d'abord le territoire sur lequel porte l'étude et nous précisons les caractéristiques des sujets de recherche. Ensuite, nous expliquons les méthodes de collecte de données tant documentaires que la collecte de données sur le terrain auprès des femmes francophones fuyant une relation violente, des intervenantes et intervenants travaillant avec ces femmes et des organismes ou partenaires francophones et anglophones du milieu. Le chapitre se termine avec le sommaire des méthodes de recrutement utilisées dans le cadre de l'étude, l'échéancier de réalisation et les limites de l'étude.

LE TERRITOIRE ET LES SUJETS À L'ÉTUDE

Pour les besoins de cette étude, les données statistiques de la région de Hamilton-Niagara comprennent les dix communautés suivantes : Grimsby, Hamilton, Lincoln, Niagara Falls, Niagara-on-the-Lake, Pelham, Port Colborne, St. Catharines, Thorold et Welland.

Plusieurs sujets d'étude ont été retenus dès les débuts des travaux de recherche. Les interlocutrices et interlocuteurs consultés sont : des femmes fuyant une relation violente, des intervenantes oeuvrant dans les services directs offerts aux femmes violentées et à leurs enfants ainsi que des partenaires potentiels francophones et anglophones. Chaque personne possédait des données importantes qui ont été utiles pour nous permettre de brosser un tableau le plus proche possible de la réalité, des besoins, de l'environnement actuel et des pistes de réflexion qui sont présentés tout au long de ce rapport.

LA MÉTHODE DE COLLECTE DE DONNÉES

RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Dès le 25 mai 2006, nous avons entamé une recension des documents, des recherches et des articles traitant de la situation des femmes francophones ayant vécu la violence conjugale en Ontario.

Les renseignements compilés ont servi de point de départ pour dresser une première esquisse du contexte dans lequel s'inscrit cette étude de besoins. Elle nous a permis de colliger des données statistiques sur les communautés francophones de même que sur la prévalence de la violence faite aux femmes dans une relation intime. Nous y avons également relevé des renseignements sur les engagements du gouvernement provincial et de *l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes* en matière de lutte pour mettre fin à la violence conjugale.

D'autres publications et sources d'information nous ont permis de dresser un portrait préliminaire du danger auquel sont exposées les femmes violentées, de l'impact des maisons d'hébergement et des services en français offerts dans la région. Ce premier portrait a ensuite été bonifié ou encore nuancé lors de la collecte de données sur le terrain.

LA COLLECTE AUPRÈS DES FEMMES FRANCOPHONES FUYANT UNE RELATION VIOLENTE

Au départ, nous avons prévu tenir quatre groupes témoins dans la région de Hamilton-Niagara. Cependant, les organisatrices ont d'emblée exclu la tenue d'un groupe témoin dans la région de St. Catharines, car les femmes de cette région reçoivent les services directs offerts en français uniquement à Welland. De plus, elles ont exclu la tenue d'un groupe témoin dans la ville de Hamilton indiquant que les usagères des services ne seraient pas prêtes à donner leur avis en groupe. À Hamilton, seules des entrevues individuelles ont été réalisées au cours de la journée du 16 juin 2006. À Welland, un groupe témoin d'une durée de deux heures a eu lieu le 14 juin 2006 à compter de 18h. Les 19 participantes ont rempli un questionnaire de profil démographique et d'expérience de violence (voir au chapitre III pour de plus amples renseignements). Mentionnons que chaque répondante a reçu un per diem de 30 \$ pour sa participation à l'étude.

LA COLLECTE AUPRÈS DES INTERVENANTES ET INTERVENANTS FRANCOPHONES

Au départ, trois groupes de discussion étaient prévus, mais finalement seuls deux groupes témoin ont pu être organisés. Compte tenu des points de services du *Centre de santé communautaire de Hamilton-Niagara*, il n'y a pas eu de groupe témoin à St. Catharines. Le premier groupe s'est donc tenu à Welland, le 14 juin 2006, à 9h00 et l'autre a eu lieu à Hamilton, le 16 juin 2006, à compter de 13h. Les 11 intervenantes et intervenants ont rempli un profil détaillant leurs programme ou services (voir au chapitre 3 pour le détail).

LA COLLECTE AUPRÈS DES PARTENAIRES FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES

Des entrevues téléphoniques ont été réalisées auprès de groupes anglophones et auprès d'un partenaire francophone. Les entrevues téléphoniques ont eu une durée variable allant de 30 minutes jusqu'à 75 minutes.

LES MÉTHODES DE RECRUTEMENT

À sa rencontre semi-annuelle en mai 2006 à Ottawa, l'AOCVF a présenté à toutes les intervenantes le projet sur l'étude de besoins d'une maison d'hébergement pour la région de Hamilton-Niagara afin de recruter des femmes francophones pour participer à la collecte de données. La directrice générale de l'AQcVF, Ghislaine Sirois, a décrit le profil recherché chez les femmes à interroger dans le cadre de la recherche. Par la suite, Convergence a communiqué, par téléphone et par courriel, avec toutes les intervenantes référées par l'AOCVF afin d'orchestrer la collecte de données dans la région.

Les intervenantes des divers programmes du *Centre de santé communautaire de Hamilton-Niagara* (CSCHN) offrant des services en français aux femmes fuyant une relation violente ou aux enfants témoins ont recruté des femmes intéressées à participer à l'étude parmi leur clientèle.

Les intervenantes en matière de violence conjugale ont également été invitées à contribuer à la collecte des données dans le cadre de la recherche lors de la rencontre semi-annuelle de l'AOCVF. Par la suite, Convergence a communiqué avec chacun des points de services du CSCHN et a confié à une intervenante le mandat de recruter des personnes pertinentes pour participer aux groupes de discussion. Deux intervenants, oeuvrant comme travailleur social ou comme conseiller en santé mentale, ont participé aux groupes de discussion à Welland.

Les groupes partenaires francophones et anglophones ont été référés par plusieurs sources, mais principalement par l'AOCVF et par les deux directrices de programmes du CSCHN qui sont en contact avec les groupes anglophones de leur localité.

L'ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Les travaux de cette étude de besoins se sont échelonnés sur une période six semaines, soit du 24 mai au 5 juillet 2006.

LES LIMITES DE L'ÉTUDE

Le court laps de temps qui nous a été accordé ainsi que la période de l'année où la collecte de données s'est déroulée a été la principale limite méthodologique de cette étude. Réaliser une étude de faisabilité en début de période estivale complique grandement la capacité de recruter la clientèle. Il s'agit d'un moment de l'année où les intervenantes des services directs ferment leurs dossiers et se préparent aux vacances estivales.

Le court laps de temps disponible pour effectuer l'étude de besoins nous a obligées à effectuer les collectes de données auprès des femmes, des intervenantes et intervenants ainsi qu'auprès des partenaires potentiels de façon simultanée. S'est aussi ajoutée la difficulté de joindre certaines personnes clés au sein des partenaires francophones et anglophones.

Enfin, une autre limite méthodologique s'est révélée être l'échantillonnage des femmes interrogées ayant vécu de la violence. En comparant les données statistiques sur la population francophone de Hamilton-Niagara au profil démographique des participantes à cette étude, il est évident que les femmes immigrantes ou issues des communautés de minorité raciale et ethnoculturelle sont surreprésentées alors que les femmes d'origine canadienne sont nettement sous représentées.

CHAPITRE III : LE PROFIL DES RÉPONDANTES ET DES RÉPONDANTS

INTRODUCTION

Dans ce chapitre, nous présentons le profil de l'ensemble des personnes ayant participé à la collecte de données. Nous faisons d'abord le portrait des femmes francophones qui ont participé soit à des groupes témoin ou encore aux entrevues individuelles qui se sont déroulés entre les 12 et 23 juin 2006. Ensuite, nous résumons les caractéristiques de l'ensemble des intervenantes et intervenants de première ligne, rencontrés en groupe de discussion le 12 juin 2006. En terminant, nous faisons une description sommaire des partenaires francophones et anglophones intervenant tant à l'échelle provinciale que régionale qui furent interrogés entre les 12 et 23 juin 2006.

La compilation des profils des femmes francophones fuyant une relation violente et des profils des intervenantes et intervenants interrogés se trouve à l'annexe 3 de ce rapport.

LE PROFIL DES FEMMES FUYANT UNE RELATION VIOLENTE

Dix-neuf (19) femmes ont été rejointes durant la collecte de données dans la région de Hamilton-Niagara. Un groupe témoin a eu lieu à Welland, le 14 juin 2006, rejoignant neuf femmes. Neuf femmes de Hamilton ont été interrogées dans les bureaux d'Espace Entre-elles au cours de la journée du 16 juin 2006 et une autre par voie téléphonique.

Les trois quarts des participantes sont âgées entre 25 et 39 ans et sont présentement monoparentales. Deux répondantes vivent avec leur conjoint. La moitié des femmes (10) ont deux enfants et moins âgés de 16 ans et moins vivant avec elles. Plusieurs femmes ont mentionné que leurs enfants étaient restés dans leur pays d'origine. Toutes les femmes immigrantes interrogées sont de première génération. Les trois quarts (9 sur 12) des femmes immigrantes sont au Canada depuis moins de cinq (5) ans. Le tiers (7) des participantes sont originaires du Canada, un autre tiers (7) est originaire de la Guinée. Les autres proviennent du Tchad, du Cameroun, de la République démocratique du Congo, du Burundi et de la France.

Toutes sont hétérosexuelles. Une seule a exprimé une forme de dépendance liée soit à l'alcool, aux drogues et médicaments ou au jeu compulsif. Le quart des répondantes (5) n'a pas terminé d'études secondaires tandis que la moitié (10) a suivi des études postsecondaires sans pour autant avoir obtenu de diplôme. La presque totalité des répondantes (16) vivent avec moins de 19 999 \$ annuellement dont près des deux tiers (11) ont un revenu annuel inférieur à 9 999 \$.

Environ les deux tiers des répondantes (12) ont vécu de la violence conjugale et la moitié d'entre elles (10) ont vécu de la violence familiale. La presque totalité des femmes (11) ont vécu plusieurs formes de violence et d'agressions à caractère sexuel. Cette expérience de violence et d'agression a été vécue tant pendant l'enfance qu'à l'âge adulte et a été perpétrée tant au sein de la famille que par des personnes inconnues. Le tiers d'entre elles (7) ont vécu une seule forme de violence [conjugale (3), familiale (1) ou agression sexuelle à l'âge adulte (3)].

Selon le profil obtenu par les participantes⁵³, les actes de violence et d'agressions à caractère sexuel ont été perpétrés par des hommes sauf dans deux cas. Une des répondantes a été témoin d'une agression à caractère sexuel commise par une femme et une autre répondante a vécu une agression sexuelle par une femme au sein de la famille.

LE PROFIL DES INTERVENANTES ET INTERVENANTS FRANCOPHONES

Treize (13) intervenantes et intervenants ont été rejoints par la collecte de données. L'ensemble des répondantes et répondants proviennent du *Centre de santé communautaire Hamilton/Niagara* tant à Hamilton (CSC) qu'à Welland. Un groupe de discussion a eu lieu à Welland, le 14 juin 2006, et à Hamilton, le 16 juin 2006.

Les programmes suivants ont contribué à la collecte de données :

- Service d'appui au logement, à la sécurité des femmes
- Santé mentale pour les enfants et adolescents
- Santé mentale pour les adultes
- Service d'accueil
- Le programme *Grandir ensemble* (service pour les familles ayant des enfants de moins de 6 ans)
- Service aux femmes violentées et santé mentale
- Service d'établissement et d'intégration des nouveaux arrivants, femmes immigrantes et réfugiées
- Service de counseling
- *Espace entre-elles* (divers services pour les femmes dans l'atteinte de leur autonomie)
- *Interval House of Hamilton* (une intervenante du *Centre de santé communautaire Hamilton-Niagara*)

L'ensemble de la clientèle des programmes est francophone sauf pour *Interval House of Hamilton* où quelque 5 à 10 % des usagères de la maison sont des femmes francophones.

Le personnel à l'emploi du CSC à Hamilton compte une moyenne de 5,2 ans de service. A Welland, on observe un plus grand roulement du personnel, car les intervenantes et intervenants ont une moyenne de 1,79 année de service.

⁵³ Il est à noter que le profil de l'expérience de violence était assez complexe à répondre et les participantes ont parfois eu de la difficulté à compléter le questionnaire.

ORGANISMES D'ENVERGURE PROVINCIALE

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes

Ghislaine Sirois, directrice générale

Regroupement provincial de réseaux régionaux qui travaillent à défaire l'oppression vécue par les femmes. Prône l'action par la coopération des réseaux pour mieux répondre aux besoins des femmes francophones de l'Ontario dans leur diversité.

Centre ontarien de prévention des agressions (COPA)

Kathryn Penwill,

Organisme provincial soutenant le développement de programmes en français (formation et consultation) de prévention des agressions contre les enfants et les jeunes.

Ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario (MSSC)

Ginette Desmarais, superviseure de programmes, région de l'Est

Mary Burnett, directrice de programmes, région de Hamilton-Niagara

Ruth Wells, superviseure de programmes, région de Hamilton-Niagara

Maison d'Amitié (Ottawa)⁵⁴

Anne Hodge, directrice générale

Une des deux maisons d'hébergement francophones en Ontario. Fondée en 1976, la maison, située dans la région d'Ottawa, offre ses services à partir de deux sites. Elle compte un total de 30 lits (2 sites).

Ontario Association of Interval and Transition Houses (OAITH)

Eileen Morrow, Coordinatrice

Coalition provinciale et porte-parole des maisons d'hébergement pour les femmes violentées depuis 1977 en Ontario. Travaille à la promotion de politiques publiques et au changement social dans les domaines liés à la violence faite aux femmes et à leurs enfants.

⁵⁴ Consultée à titre de membre d'AOCVF et pour son expérience de 30 ans dans l'opérationnalisation d'une maison d'hébergement.

Mission Services of Hamilton, Inc.

Lori Willan, Directrice des services aux femmes

Les services aux femmes comprennent :

- Inasmuch House : 37 lits pour aider les femmes et leurs enfants en crise à cause de la violence ou de l'itinérance. Services d'appui individuel ou de groupe, références communautaires, lieu sécuritaire, ligne de crise 24/7.
- Programme de soutien transitoire au logement : services d'appui et de référence.
- Programme LEAF (Learning Effective Anti-Violence in Families) : groupe de soutien de 10 semaines pour les enfants témoins de violence et groupe de soutien pour les mères et autres frères et soeurs pendant la session.

Hormis la ligne de crise, l'organisme a desservi 165 femmes dont 131 femmes ont été hébergées entre janvier et mai 2006. Mme Willan ignore quel est le pourcentage de clientèle francophone.

Centre de santé communautaire Hamilton/Niagara

Marcel Castonguay, directeur général

Adèle Tanguay, directrice des programmes (Point de service de Welland)

Couvrant deux points de service, un à Hamilton et l'autre à Welland, le *Centre* offre une gamme de services interdisciplinaires gratuits pour la prise en main et le mieux-être des individus, des familles et des groupes. Des services de clinique médicale, de counseling et de soutien ainsi qu'un grand nombre de programmes disponibles pour les enfants, les jeunes, les nouveaux arrivants, les adolescents, les personnes âgées et les femmes.

Women's Place of South Niagara Inc. (WPSN)

Tammy Falovo, directrice des programmes

Opère deux maisons d'hébergement pour les femmes violentées et leurs enfants, une à Welland et une à Niagara Falls (en construction). La maison d'hébergement à Welland a desservi 198 femmes d'avril 2005 à mars 2006. Environ 5 % de la clientèle des femmes hébergées est francophone.

Women's Place of St.Catharines (message téléphonique uniquement)

Jillian Dooley, directrice

Maison d'hébergement pour femmes violentées et leurs enfants. La maison a desservi uniquement trois femmes francophones au cours des cinq dernières années.

Interval House, Hamilton

Clare Freeman, directrice

Maison d'hébergement pour femmes violentées et leurs enfants située à Hamilton. Le taux d'occupation de la maison était de 90 % entre avril 2005 et mars 2006. La maison ne tient pas compte de l'aiguillage vers d'autres maisons d'hébergement ou des refuges ni des refus.

CHAPITRE IV : LES FAITS SAILLANTS DES DONNÉES COLLIGÉES

INTRODUCTION

Dans cette partie, nous verrons le type d'hébergement où les femmes francophones ont trouvé refuge dans la région de Hamilton-Niagara, leurs besoins à l'égard des services d'aide et de soutien et le type d'approche qu'elles souhaitent trouver dans une maison d'hébergement.

Nous présenterons ensuite les besoins perçus par les intervenantes et intervenants, les forces et les faiblesses des SEF offerts dans la région de Hamilton-Niagara, les occasions et les menaces qui peuvent avoir une influence sur le développement d'une maison d'hébergement pour femmes francophones, les enjeux à considérer, le positionnement géographique d'une nouvelle maison d'hébergement et l'éventail des SEF requis pour venir en aide et soutenir les femmes et leurs enfants lorsqu'ils fuient la violence.

Suivent les données recueillies auprès des partenaires francophones et anglophones qu'il s'agisse des besoins perçus, des forces et des faiblesses du réseau actuel de maisons d'hébergement, des enjeux et de l'engagement éventuel de leur organisme dans la mise en œuvre d'une nouvelle maison d'hébergement.

Soulignons que les communautés francophones de la région de Hamilton-Niagara sont très différentes de celles de la région de Welland. Les participantes que nous avons rencontrées à Hamilton sont toutes des femmes immigrantes, alors que les femmes francophones de la région de Welland rencontrées sont surtout des francophones d'origine canadienne à l'exception de trois femmes qui sont des immigrantes récentes dans la région.

CE QU'ONT DIT LES FEMMES FUYANT UNE RELATION VIOLENTE

Les types d'hébergement utilisés par les répondantes sont variés. Elles ont utilisé les services suivants :

- Maisons d'hébergement pour femmes violentées offrant leurs services en anglais ;
- Refuges pour les familles sans abri ;
- Refuges pour adultes sans abri.

AU SUJET DE LEUR EXPÉRIENCE AVEC LES SERVICES D'HÉBERGEMENT

Nous avons cherché à savoir comment les femmes francophones violentées avaient vécu leur expérience en hébergement, quels étaient les points positifs et quels étaient les points négatifs de leur expérience.

POINTS POSITIFS

Les répondantes estiment que certains aspects de leur séjour en maison d'hébergement ont comporté des éléments positifs. A cet égard, le plus important demeure le sentiment de sécurité qu'elles et leurs enfants y ont trouvé. Les répondantes ont dit que les maisons avaient comblé

leurs besoins primaires (nourriture, vêtements, produits de toilette, etc.). Elles ont eu un accueil chaleureux de la part du personnel et leurs enfants ont été pris en charge. Pour quelques répondantes, la vie communautaire a représenté une expérience positive malgré le fait qu'il s'agissait de leur première expérience de vie de groupe.

POINTS NÉGATIFS

Malgré tous les points positifs énumérés, les femmes et leurs enfants se sont souvent sentis isolés dans les maisons d'hébergement. Pour les répondantes qui parlent peu ou pas l'anglais, le sentiment d'exclusion du groupe s'est avéré difficile à vivre et, par conséquent, l'intégration fut plus lente. Les femmes n'ont pas reçu de services immédiatement. Elles ont parfois dû attendre plusieurs jours avant de rencontrer une interprète. Considérant l'état de crise dans lequel elles se trouvaient, il était difficile pour elles d'exprimer leurs émotions en anglais. Le manque de personnel francophone dans les agences a marqué leur état dépressif. Elles n'avaient pas souvent l'occasion d'échanger et de recevoir des services en français contrairement aux femmes d'expression anglaise.

Les femmes dont les enfants ont été témoins ou victimes de violence ont déploré le fait que ceux-ci n'aient pas eu recours à des services de counseling en français de la part de la Société d'aide à l'enfance. Ils ont dû utiliser les services d'interprètes pour parler de leur expérience d'agression. Plusieurs des répondantes croient que cette situation a aggravé le traumatisme subi par leurs enfants. Ces mêmes répondantes ont trouvé que certaines mesures de sécurité à l'égard de leurs enfants étaient très lourdes à suivre. D'ailleurs, une des femmes a dû attendre plusieurs semaines avant d'obtenir un changement de cote de sécurité pour ses enfants. Les enfants ont ainsi été privés d'école durant cette période et ils ont été contraints de rester dans la maison d'hébergement. La mère estimait qu'il aurait été bénéfique pour ses enfants de retourner à l'école le plus rapidement possible afin de retrouver leurs amis plutôt que de rester dans un endroit où ils ne comprenaient pas la langue des intervenantes.

Les répondantes qui n'ont pas eu accès à des maisons d'hébergement pour femmes violentées et qui se sont retrouvées en refuges pour familles sans abri ont été confrontées à plusieurs difficultés. Tout d'abord et compte tenu de leur condition émotive et de crise, elles n'ont pas apprécié partager une chambre avec des inconnues dans des espaces mixtes (femmes-hommes). De plus, elles ont déploré la lenteur d'accès aux services pouvant aller jusqu'à 91 jours d'attente dans un cas. Un autre exemple qui nous fut rapporté a été celui d'une autre femme aux prises avec des problèmes médicaux sérieux à la suite d'un viol collectif et qui n'a pas été en mesure de voir un médecin dans des délais raisonnables. Devant de tels témoignages, il n'est donc pas étonnant que les femmes en refuge pour sans abri aient identifié le manque de communication avec les intervenantes comme élément contributif à leur sentiment de dépression.

Certaines répondantes issues des communautés ethnoculturelles qui ont été hébergées dans un refuge pour sans abri ont eu le sentiment que certains aspects de leur culture n'étaient pas pris en compte ou du moins pas compris par le personnel des refuges pour sans abri. La cohabitation avec des personnes ayant des valeurs différentes ou faisant partie de clans différents de leur pays d'origine a parfois dégénéré en chaos et en conflits pouvant aller jusqu'à se manifester par de la violence physique. Les intervenantes n'ont pas toujours été en mesure de régler ce genre de situations. Le favoritisme qu'aurait exercé certaines intervenantes à l'égard de certains groupes ethnoculturels aurait été perçu par les femmes immigrantes comme étant une discrimination à leur égard.

Des répondantes ont mentionné que certains règlements des maisons d'hébergement ou des refuges étaient très sévères et les brimaient dans leur liberté.

AU SUJET DE LEUR EXPÉRIENCE AVEC LES SEF

Les répondantes utilisent les principaux services en français disponibles dans la région de Hamilton-Niagara suivants :

- Le *Centre de santé communautaire de Hamilton-Niagara* (avec ses deux points de service, soit à Hamilton et à Welland) ;
- L'*Association canadienne-française de l'Ontario* (ACFO) à Hamilton quoique ce service soit encore peu utilisé par les répondantes (par 2 femmes).

AU SUJET DE LEURS BESOINS EN MATIÈRE DE SERVICES D'HÉBERGEMENT

Les répondantes ont identifié divers services en français qui, selon elles, leur permettraient de cheminer plus rapidement dans leur processus de guérison et d'intégration à une vie plus normale avec leurs enfants. Elles ont priorisé clairement l'importance d'une maison d'hébergement francophone qui offrirait une vaste gamme de services de counseling pour elles et leurs enfants. Elles souhaiteraient également des services de counseling de groupe afin de pouvoir partager leur expérience avec d'autres femmes et de créer des liens de solidarité.

Pour les femmes qui ont des enfants, la prise en charge des enfants au moment où elles arrivent en maison d'hébergement est primordiale. Elles estiment qu'il serait aussi important d'avoir accès à des services qui leur permettent d'avoir du répit de leurs enfants.

Les femmes immigrantes ont insisté sur leur besoin d'accompagnement dans les démarches qu'elles doivent entreprendre comme les démarches liées à leur statut d'immigration, mais aussi les démarches juridiques ou de recherche de logement. Elles ont énoncé un besoin particulier pour tout ce qui touche aux démarches avec la Société d'aide à l'enfance et le programme *Ontario au travail*.

Les répondantes aimeraient pouvoir bénéficier de services de suivi une fois qu'elles ont quitté la maison d'hébergement. Celles qui sont allées dans les refuges et qui n'ont eu aucun suivi se sont senties prises au dépourvu et estimaient qu'elles avaient encore beaucoup de choses à régler sans avoir les outils nécessaires pour y arriver. Elles pensent que l'aiguillage vers les autres ressources disponibles s'avère indispensable, car nombre d'entre elles ne les connaissent pas.

Elles ont exprimé un grand besoin d'avoir une ligne d'écoute accessible 24/7. Les répondantes aimeraient avoir accès à plus d'information et à de la documentation en français. Des ateliers thématiques et des rencontres sur l'estime de soi, par exemple, et sur d'autres sujets tels que comprendre le cycle de la violence les aideraient ainsi que leurs enfants dans leur processus de guérison.

AU SUJET DE LEURS BESOINS À L'ÉGARD DES SERVICES CONNEXES

En plus des services offerts par la future maison d'hébergement francophone, les répondantes souhaitent avoir accès à un service de banque alimentaire car la plupart d'entre elles dépendent des prestations d'aide sociale pour survivre ou retirent un faible revenu d'emploi. Elles

souhaitent également avoir accès à des services de médiation comprenant, entre autres, des programmes « non conventionnels » pour les adolescents témoins de la violence familiale.

Les femmes immigrantes ont mis un accent particulier sur le développement de services d'établissement et d'intégration efficaces comprenant des mises à niveau scolaires et des services de recherche d'emplois non précaires. Les répondantes pensent qu'il est nécessaire d'avoir plus de psychologues francophones et qu'il faudrait offrir des services spécialisés pour les survivantes des conflits armés.

AU SUJET DE L'APPROCHE QU'ELLES RECHERCHENT DANS LES SEF

EN CE QUI CONCERNE L'APPROCHE

Des différences quant à l'approche recherchée dans les SEF ont marqué les discussions entre les groupes de femmes rencontrées à Welland et Hamilton. De façon unanime, les femmes de Welland ont indiqué que les services doivent être gérés et offerts par et pour des femmes selon une approche féministe. Elles ont insisté sur le fait que les groupes auxquels elles avaient participé dans leur centre communautaire les avaient aidées à comprendre le cycle de la violence. Elles reconnaissent le fait que de faire partie d'une petite communauté les prive parfois de leur anonymat et de la confidentialité. De leur côté, les femmes de Hamilton, toutes des femmes immigrantes nouvellement arrivées au Canada, insistent sur le caractère confidentiel de l'approche recherchée dans les SEF. Pour elles, les répondantes veulent pouvoir transiger avec des intervenantes compétentes, chaleureuses et capables d'accueillir leur diversité respective.

ET AU SUJET DU POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE

En ce qui concerne le lieu de la maison, toutes les répondantes ont estimé que c'était important d'avoir une maison d'hébergement francophone dans la région de Hamilton-Niagara. Les répondantes de Welland conviennent que cela serait sans doute difficile d'en obtenir une à Welland. Cependant, elles accepteraient de se rendre à Hamilton si nécessaire. Il faudrait toutefois que des moyens de transport soient mis sur pied pour suppléer à l'absence de maison d'hébergement, car de nombreuses femmes n'ont pas de véhicules à leur disposition.

CE QU'ONT DIT LES INTERVENANTES ET INTERVENANTS

AU SUJET DES BESOINS PERÇUS EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT POUR LES FEMMES FRANCOPHONES ET LEURS ENFANTS FUYANT UNE RELATION VIOLENTE

Lorsqu'une femme francophone violentée a besoin d'un service d'hébergement, le *Centre de santé communautaire de Hamilton-Niagara* (CSCHN) l'accompagne dans une maison d'hébergement pour y être accueillie. Cependant, les maisons d'hébergement de la région préfèrent utiliser les services d'interprétation au lieu de faire appel aux services du CSCHN, afin de maintenir leurs statistiques. On observe qu'il y a peu de femmes francophones aînées en maison d'hébergement.

Pour les femmes francophones, les services de counseling à l'intérieur des maisons d'hébergement sont offerts par l'intermédiaire d'un interprète. Incidemment, les interprètes sont présents une fois par semaine. Ainsi, les femmes francophones ont accès à une seule session d'« empowerment » par semaine comparée à trois sessions pour les autres femmes. Malgré le fait que les femmes se sentent en sécurité dans les maisons d'hébergement, elles s'y sentent isolées et mal comprises par les intervenantes. D'ailleurs, lorsqu'une intervenante francophone du CSCHN arrive dans une maison d'hébergement, elle est rapidement accaparée et doit faire de l'intervention, parfois au-delà de son mandat, car les femmes francophones éprouvent un grand besoin d'aide.

En maison d'hébergement, l'histoire des femmes francophones est moins bien documentée que celle des femmes d'expression anglaise. Par conséquent, l'intervention auprès de ces femmes est moins bien supportée par le vécu et de la documentation pertinente. Le groupe a noté que les femmes francophones issues des communautés de minorité raciale et ethnoculturelle vivent des obstacles d'ordre culturel avec les autres résidentes et les intervenantes en maison.

À Welland, une différence entre les services est notable. En hébergement, les femmes sont aiguillées vers les services en français et les intervenantes du CSCHN travaillent directement avec les femmes francophones en maison d'hébergement. Du côté de l'aide juridique, une seule conseillère parle français et sa principale responsabilité vise à faire l'évaluation financière des clientes afin de déterminer leur admissibilité au service juridique. Quant à Hamilton, il y a peu ou pas de collaboration entre le CSCHN et les maisons d'hébergement.

AU SUJET DE L'ENVIRONNEMENT INTERNE

LES FORCES

Le CSCHN se compose d'une équipe multidisciplinaire et ses services sont concentrés dans un même édifice à Hamilton ou à Welland. Ainsi, la concentration de services renforce la confidentialité, facilite l'accès plus rapidement aux services et présente l'avantage pour les femmes de ne pas avoir à répéter leur histoire plusieurs fois.

Le CSCHN détient une excellente crédibilité dans le milieu et la population francophone a confiance dans les services offerts. On y apprécie l'expertise en intervention, l'approche globale développée et la qualité de la relation développée avec la clientèle.

Plus particulièrement à Welland, le programme *Grandir ensemble* (services pour les familles ayant des enfants de moins de 6 ans) sert de porte d'entrée pour le dépistage en matière de violence faite aux femmes. Dû au fait que la communauté est peu nombreuse, les intervenantes et intervenants deviennent très accessibles et sont interpellés régulièrement à l'extérieur des activités du CSCHN. De plus, dans cette localité, les intervenantes ont mis en place un autre programme, *À mes côtés*, un programme de groupe pour les femmes violentées et leurs enfants d'une durée de dix (10) semaines.

À Hamilton, l'équipe a développé une expertise des différentes cultures. En mars 2006, Le CSCHN a créé le centre *Espace entre-elles* qui réunit sous un seul toit tous les programmes et les services offerts aux femmes violentées. Les intervenantes précisent qu'elles ont développé une analyse féministe de la violence.

LES FAIBLESSES

Les intervenantes et les intervenants indiquent que les femmes francophones d'origine canadienne (« de souche ») sont bilingues et ne viennent pas chercher les services en français. Elles utilisent plutôt les services offerts en anglais ou privés.

Les services en français en matière de violence conjugale de la région sont offerts seulement durant les heures normales de bureau excluant les soirées et les fins de semaine.

À Welland, la communauté est très petite et, pour certaines femmes, la perception face à un manque d'anonymat semble nuire à l'utilisation des services du CSCHN. Dans cette région, les femmes provenant de la communauté immigrante ne veulent pas tisser des liens avec la communauté francophone, mais plutôt avec la communauté majoritaire anglophone. La communauté francophone a compris qu'elle doit maîtriser la connaissance de l'anglais et raffermir ses contacts avec la communauté majoritaire pour réussir à survivre dans la région.

À Hamilton, les intervenantes indiquent qu'il y a un important roulement du personnel et beaucoup d'épuisement professionnel au sein de l'équipe. Le thème de la sensibilisation en matière de violence faite aux femmes semble être un important sujet de préoccupation. Elles mentionnent, entre autres, le besoin de formation sur l'approche féministe au sein de l'équipe élargie du CSCHN, le peu de sensibilisation faite auprès des jeunes et le manque de financement pour faire ce travail. De plus, le matériel de sensibilisation n'est pas adapté aux différentes cultures. En terminant, les intervenantes ne réussissent pas à joindre la communauté francophone « de souche ».

AU SUJET DE L'ENVIRONNEMENT EXTERNE

LES OCCASIONS

Beaucoup de francophones vivent à Welland. Selon le groupe, le nombre de francophones résidant sur le territoire justifie la mise en place d'une maison d'hébergement. Ajouté à ce fait, la vague d'immigration de francophones provenant d'autres régions du Canada et d'autres pays du monde. En offrant plus de services en français, on assure la pérennité de la communauté francophone, car la population francophone est vieillissante.

Les services policiers et le ministère de l'Immigration de l'Ontario soutiennent le programme de violence conjugale du CSCHN. Plusieurs écoles francophones présentent des programmes pour contrer la violence. De plus, un groupe de mobilisation politique composés de francophones revendiquent des services en français et le maintien des droits des francophones dans le Niagara.

Les intervenantes du groupe de discussion à Hamilton indiquent que le député fédéral apporte beaucoup d'appui. De plus, la région compte quelques leaders importants qui assurent notamment la présidence à l'*Assemblée des francophones de l'Ontario* et au *Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones* sans compter des alliés dans les conseils scolaires et le réseau *Meilleur départ*. Elles indiquent que le nouveau directeur du CSCHN connaît bien les programmes des ministères du gouvernement de l'Ontario et plusieurs hauts fonctionnaires.

Elles notent que Hamilton occupe le 3^e rang en importance au Canada quant à la population immigrante et qu'une proportion significative de cette population provient des pays africains francophones. Une maison de deuxième étape (*Family Services*) vient de fermer ses portes dans la ville et le taux d'occupation des maisons d'hébergement se situe probablement autour de 100 %.

LES MENACES

Dans la région de Welland, il est plus facile pour les francophones parlant anglais de recevoir des services offerts en anglais. Les intervenantes et intervenants du groupe de discussion craignent que la communauté francophone ne donne pas nécessairement son appui au projet de développement d'une maison d'hébergement à Welland. De plus, dans la région du Niagara, *Women's Place* à St. Catharines a récemment reçu du financement pour aménager des nouveaux locaux. Certains organismes anglophones ont le mandat d'offrir des services en français mais ne le font pas et ne rendent pas compte de leurs services à cet égard.

À Hamilton, la communauté francophone jouit de peu de visibilité. D'ailleurs, les femmes francophones « de souche » utilisent les services offerts en anglais. Une certaine perception indique que les francophones forment une communauté parmi les autres et que les besoins des francophones s'opposent à ceux des besoins des personnes issues des communautés immigrantes. Des membres du groupe ont exprimé le risque que l'argument «Hamilton, petite ville» soit utilisé pour justifier le refus de mettre en place une maison d'hébergement francophone. En plus, si la maison d'hébergement ne reçoit pas un financement adéquat, il deviendra difficile d'amasser des fonds, car cinq autres maisons sur le territoire mènent également des activités d'autofinancement.

AU SUJET DES ENJEUX PARTICULIERS À LA RÉGION DANS LE DÉVELOPPEMENT D'UN SERVICE D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES FRANCOPHONES FUYANT LA VIOLENCE

À Welland, les participantes et participants du groupe de discussion n'ont pas pu identifier d'enjeux particuliers.

À Hamilton, la communauté francophone est petite et difficile à joindre. Aussi, les intervenantes ont mentionné qu'il y a une grande difficulté à trouver et à retenir le personnel francophone. Les distances sont grandes et la clientèle est à faible revenu. Les intervenantes se questionnent à savoir si le « trop plein » qui prévaut dans les maisons de Hamilton et offrant leurs services en anglais serait redirigé à la maison d'hébergement francophone. Si tel était le cas, elles se demandent quel serait l'impact d'une clientèle mixte (au point de vue linguistique) sur la maison.

AU SUJET DU POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE DE LA MAISON D'HÉBERGEMENT

Pour les intervenantes et intervenants de Welland, il devrait y avoir deux points de services. La maison principale serait à Hamilton avec un service satellite à Welland.

Quant à Hamilton, les intervenantes ont d'abord identifié Stoney Creek comme endroit idéal pour le positionnement géographique de la maison. Cependant, il n'y a aucun service francophone à proximité et aucune école française dans cette communauté. La ville de Hamilton serait préférable pour la proximité des services en français. Toutefois, elles sont conscientes que Hamilton est éloignée de Welland. Les intervenantes croient qu'elles auraient besoin de plus de temps de réflexion pour répondre à cette question.

AU SUJET DE L'ÉVENTAIL DES SERVICES À OFFRIR AU SEIN DE LA MAISON

Les deux groupes de discussion (Welland et Hamilton) ont précisé que les services doivent être sécuritaires et confidentiels. Pour les autres particularités, les services identifiés par les intervenantes et les intervenants sont présentés selon les localités.

À Welland, on souhaite que les femmes soient appuyées tout au long de leur processus de guérison (prévention, crise, autonomie). Il est important que les lieux soient salubres et propres et que la maison ait un jardin et des arbres ainsi que des endroits où les familles puissent avoir une intimité (petits salons et salon près de la cuisine pour que les mères puissent surveiller les enfants pendant qu'elles préparent les repas). De plus, il serait intéressant pour les femmes que les services connexes puissent avoir un espace de travail au sein de la maison d'hébergement. Les participantes et participants du groupe ont parlé de donner un modèle positif masculin aux femmes et aux enfants en incluant certains intervenants hommes au sein de la maison, en précisant que la présence des hommes serait acceptable 48 heures après l'arrivée d'une femme.

À Hamilton, le service doit être d'abord en français, mais aussi bilingue avec un bel environnement et un accueil chaleureux. Il doit être accessible à tous les groupes d'âges et mettre un effort particulier pour joindre les jeunes femmes et les femmes âgées. On veut que les dirigeantes de la maison reconnaissent la diversité de la communauté et qu'on adapte les pratiques et services en conséquence. De plus, le service d'hébergement doit être accessible aux personnes ayant des incapacités. La maison devrait disposer d'une salle de jeu pour les enfants. On indique également que la maison devra tenir compte des familles nombreuses et avoir des chambres assez grandes pour accueillir une femme ayant plusieurs enfants. Les intervenantes croient que la région a besoin d'une maison pour femmes en difficulté compte tenu de l'importante de la population immigrante et des problèmes de logement que rencontrent ces femmes.

Pour les intervenantes à Hamilton, l'approche doit être féministe et polyvalente (multiservices et multi ressources). La maison d'hébergement devra offrir plusieurs services sur place : travail de groupe avec les enfants et services pour enfants témoins, programme d'appui transitoire, service d'intercession, programme d'éducation publique et groupes d'entraide. De plus, elle doit également offrir certaines expertises telles que : travailleuse pour les enfants, intervenante en santé mentale et intervenante spécialisée en VIH et hépatite. La maison devra avoir recours à plusieurs stratégies pour joindre les femmes francophones (par exemple, groupes de soutien, cafés rencontres, etc.). La maison devrait également collaborer avec la *Ligne de soutien pour*

femmes victimes de violence (anciennement connue sous le nom *Elle-écoute*), le CSCHN ainsi que *Espace entre-elles*.

Le groupe de Hamilton a souligné l'importance d'un financement adéquat. Pour ce faire, le gouvernement de l'Ontario doit reconnaître que les services en français coûtent plus chers que ceux en anglais et que le financement accordé devrait en tenir compte de cette réalité.

AU SUJET DE L'ENSEMBLE DES SEF À OFFRIR AUX FEMMES FUYANT UNE RELATION VIOLENTE

À Welland, plusieurs services ont été identifiés comme indispensables. On retrouve les suivants :

- Aide juridique ;
- Services médicaux ;
- Aide à l'emploi et au chômage ;
- Aide au logement ;
- Services de counseling individuel et de groupe ;
- Ateliers de prévention ;
- Centre de documentation.

NDLR : Faute de temps, la question portant sur les services connexes n'a pu être abordée à Hamilton.

CE QU'ONT DIT LES PARTENAIRES FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES

AU SUJET DES BESOINS PERÇUS EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT POUR LES FEMMES FRANCOPHONES ET LEURS ENFANTS FUYANT UNE RELATION VIOLENTE

A l'exception d'une personne, les partenaires potentiels croient qu'il y a un besoin de service d'hébergement pour femmes francophones violentées par un conjoint. La directrice de la maison d'hébergement de St. Catharines affirme, pour sa part, qu'il n'y a pas de besoin puisque seulement trois femmes francophones ont été desservies par sa maison au cours des cinq dernières années. Les partenaires estiment que les femmes francophones sont peu ou mal desservies par les maisons d'hébergement actuelles.

LA DIFFICULTÉ D'ACCÉDER À DES SERVICES EN FRANÇAIS

Il semble qu'aucun poste n'ait été désigné bilingue (français-anglais) au sein du réseau des maisons d'hébergement pour femmes violentées. D'ailleurs, dans les maisons d'hébergement de St. Catharines et de Welland, il n'y a pas d'intervenante francophone. Les organismes actuels entretiennent la perception que les francophones de la région de Hamilton-Niagara sont tous bilingues et qu'il n'est donc pas nécessaire de leur offrir des services en français. Ils sont identifiés comme des « services spécialisés » et la création de tels services s'apparente à des ghettos.

Toutefois, les maisons d'hébergement ont plus tendance à reconnaître les besoins linguistiques des femmes francophones de minorité visible. On a alors recours aux services d'une interprète par le biais d'une agence subventionnée par le gouvernement, mais il s'avère difficile d'y obtenir des services d'interprétation en français. Certaines maisons font alors appel aux services du *Centre de santé communautaire de Hamilton-Niagara* (CSCHN) pour l'interprétation seulement. Les intervenantes dans les maisons d'hébergement ne semblent pas connaître les services d'intervention offerts par le CSCHN, malgré que le *Centre* fasse des présentations régulières de ses services.

Une des partenaires expliquait qu'il y avait une véritable incompréhension de l'identité et des cultures francophones. Les services en place ne saisiraient pas la nature, la composition ni les besoins des communautés francophones. Les services en français seraient donc réduits à leur plus simple expression, c'est-à-dire à l'échange de mots pour être en mesure de répondre aux besoins essentiels d'hébergement d'urgence.

Ainsi, les services d'information et de soutien qui font partie intégrante des maisons d'hébergement pour femmes violentées (tels que le counseling individuel, les groupes de discussion entre femmes, l'aiguillage et l'accompagnement, les sessions de groupe avec les enfants, etc.) sont, à toutes fins pratiques, inexistantes pour les femmes francophones en maison d'hébergement. Au mieux, elles ont un accès très limité par l'intermédiaire d'une interprète.

Il n'y a pas non plus de protocole pour mesurer les besoins linguistiques à l'arrivée dans les maisons d'hébergement. Puisqu'il n'y a pas d'offre active de services en français, il y a peu de demandes pour ces services. Seule la maison Inasmuch (Hamilton) a développé un protocole pour l'échange de services avec le CSCHN. Ce protocole ne s'applique pas aux autres maisons d'hébergement de la région.

AU SUJET DE L'ENVIRONNEMENT INTERNE

LES FORCES

Interrogés sur les forces que présentaient les services d'hébergement pour femmes francophones fuyant la violence, les partenaires interrogées ont pu en identifier qu'une seule, à savoir la collaboration des maisons avec le CSCHN. Ces maisons utilisent les services d'intervention du *Centre* et elles le consultent lorsqu'il s'agit d'intervenir auprès des femmes francophones.

Une autre force identifiée portait sur les services d'hébergement offerts à l'ensemble des femmes. On nous a affirmé que les maisons d'hébergement de la ville de Hamilton commencent à intégrer le fait que la communauté se conjugue maintenant au pluriel et que cette diversité amenait l'embauche d'un personnel provenant de différentes communautés.

LES FAIBLESSES

Les faiblesses du réseau actuel semblaient être plus apparentes. Il a été question de la méconnaissance de la culture francophone, de la non-identification des francophones à leur arrivée en maison d'hébergement, du manque d'aiguillage vers les services en français offerts par les organismes communautaires, du manque d'information et de documentation disponibles en français et du manque de services d'approche auprès des femmes francophones. De plus, on ajoute qu'au cours des dernières années, les services d'approche en français se sont concentrés sur la population immigrante délaissant, du même coup, la communauté francophone d'origine canadienne.

On a également déploré le haut taux d'assimilation des francophones et ce, particulièrement dans la région de Welland. La petite taille de la communauté francophone soulève une autre préoccupation particulièrement délicate lorsqu'il s'agit d'offrir des services aux femmes violentées. Puisque pratiquement tous les francophones se connaissent, on perçoit le manque d'anonymat comme un frein limitant l'accès aux services. Certaines femmes ne demandent peut-être pas des services en français par crainte d'être facilement identifiée dans la communauté. Enfin, à Hamilton, la proportion de la population francophone demeure faible malgré les vagues successives d'immigration francophone provenant du monde.

AU SUJET DES ENJEUX PARTICULIERS À LA RÉGION DANS LE DÉVELOPPEMENT D'UN SERVICE D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES FRANCOPHONES FUYANT LA VIOLENCE

Les partenaires ont cerné des enjeux que l'on peut regrouper sous cinq chapitres. Il s'agit d'enjeux d'ordre politique, organisationnel, financier, légal et relevant de la raison d'être des maisons d'hébergement.

Les *enjeux d'ordre politique* pivotent principalement autour de la perception du manque de volonté gouvernementale à l'égard de la création de nouveaux services en français. Plusieurs partenaires croient que le climat politique actuel n'est pas très propice à la création de nouveaux services. En principe, il n'y a pas de nouveaux fonds réservés aux services d'hébergement dans le plan d'action ontarien contre la violence familiale. Cette situation, de dire certaines, ne fait qu'exacerber la compétition qui s'installe peu à peu entre les maisons d'hébergement qui ont reçu que de faibles augmentations dans leurs subventions gouvernementales au cours des dix dernières années. À moins d'obtenir de nouveaux fonds, l'arrivée d'une nouvelle maison d'hébergement pourrait ajouter des tensions supplémentaires sur le réseau qui éprouve déjà des

difficultés à joindre les deux bouts. Par ailleurs, on perçoit que le gouvernement provincial en place préfère l'approche des guichets uniques plutôt que celle des services spécialisés.

Ceci étant dit, plusieurs personnes ont qualifié de positive la nomination de Madeleine Meilleur comme ministre des Services sociaux et communautaires de l'Ontario et ministre déléguée aux Affaires francophones. On perçoit chez elle un ferme engagement à l'endroit des revendications francophones et des services pour femmes violentées.

À l'échelle régionale, la région de Hamilton-Niagara est perçue comme une région qui n'est pas ouverte aux questions francophones ni aux communautés de minorité visible. On craint que les besoins des femmes francophones soient mis en opposition aux besoins des femmes de minorité visible et issues des communautés ethnoculturelles. Puisqu'une nouvelle maison d'hébergement est en construction à Niagara Falls et que Women's Place of St. Catharines vient d'obtenir des fonds pour transformer une ancienne école en maison d'hébergement, on peut se poser la question à savoir si le gouvernement ne percevait pas qu'il en a assez fait pour la région de Hamilton-Niagara en matière de violence conjugale.

Les **enjeux d'ordre organisationnel** portent sur les nombreuses exigences auxquelles doivent se plier les maisons d'hébergement en développement et les partenariats incontournables. Certaines partenaires ont souligné combien les démarches pour le développement d'une maison d'hébergement peuvent être longues, fastidieuses et onéreuses. L'expérience démontre que le plan de zonage d'un secteur peut représenter une étape longue et compliquée tout comme la négociation de financement avec les nombreux paliers gouvernementaux.

L'accessibilité aux services est plus difficile pour les personnes vivant à l'extérieur des grands centres comme à Welland. L'accès aux services serait facilité si la maison d'hébergement pour femmes francophones possédait deux points de services, un à Hamilton et un second à Welland. On craint cependant, que cette approche ne soit pas réaliste et que la maison se trouvera à Hamilton.

Les **enjeux d'ordre financier** traitent des limites que pourrait rencontrer une nouvelle maison d'hébergement dans ses activités d'autofinancement. La région de Hamilton compte déjà quatre maisons d'hébergement (sans compter les deux maisons de deuxième étape) alors que trois autres maisons sont dans le périmètre St. Catharines-Welland-Niagara. Ces maisons sont déjà en compétition dans leurs activités de financement. On doit également tenir compte que depuis les dernières années, l'industrie manufacturière de la région est plutôt instable. Des usines ont fermé leurs portes et d'autres fermetures sont appréhendées. Bien qu'il y ait une importante croissance de la population à Niagara Falls, cette augmentation est le résultat du développement exponentiel de l'industrie touristique. Les nouveaux arrivants occupent donc, pour la plupart, des emplois précaires et à salaire minimum dans le domaine de la restauration et de l'hôtellerie.

Les **enjeux d'ordre légal** soulignent l'importance pour la maison d'hébergement de négocier un protocole avec la Société d'aide à l'enfance (SAE). Depuis de récentes modifications à la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* de l'Ontario, certaines normes se sont resserrées. Ainsi, les enfants témoins de violence conjugale sont maintenant considérés comme des victimes. Etsi une femme retourne vivre avec son conjoint violent, les intervenantes en maison d'hébergement auraient l'obligation de déclarer le besoin de protection à la Société de l'aide à l'enfance. Le manque de signalement peut mener à une amende pouvant s'élever à 10 000 \$ par infraction. Certaines maisons d'hébergement appliquent la *Loi* à la lettre alors que d'autres négocient avec la SAE pour inclure des mécanismes d'accompagnement des femmes dans ce processus afin d'informer les femmes de leur devoir et de les outiller pour qu'elles communiquent d'elles-

mêmes avec les autorités. Certaines femmes hésiteront donc d'aller en maison d'hébergement par crainte de perdre la garde de leurs enfants.

Les *enjeux traitant de la raison d'être des maisons d'hébergement* deviennent de plus en plus imposants compte tenu de la crise du logement qui perdure depuis de nombreuses années à Hamilton. Le manque de logement social et abordable à Hamilton a été discuté abondamment par les différentes interlocutrices et interlocuteurs consultés. Ils nous ont mentionnés qu'avec une augmentation de la désinstitutionalisation chez les personnes ayant une déficience intellectuelle et qui devront être placées en foyers de groupes. Cela ajoute aux nombreuses demandes déjà en attente d'un logement social à Hamilton.

La pénurie de logements fait en sorte que les femmes demeurent plus longtemps en maison d'hébergement parce qu'elles n'ont nulle part ailleurs où aller. Puisque les maisons d'hébergement fonctionnent à pleine capacité, de nombreuses femmes doivent parfois se replier sur les refuges pour personnes sans abri si elles veulent fuir une relation violente. Elles se retrouvent alors dans des lieux où leur sécurité n'est pas nécessairement assurée et où elles ne reçoivent pas les services dont elles ont besoin pour mettre fin au cycle de la violence.

Les maisons d'hébergement sont en place pour protéger les femmes de la violence conjugale. Cependant, en raison de la pénurie de logement abordable, les maisons d'hébergement se voient dans l'obligation de resserrer leurs critères d'admissibilité pour s'assurer que les femmes qui sont en danger de mort (un phénomène qui augmente au moment où les femmes quittent le conjoint violent) aient un accès immédiat à la maison. Cette nouvelle réalité fait en sorte que des femmes violentées qui ne sont pas en danger de mort immédiat n'ont pas la capacité de quitter une relation violente ou doivent trouver refuge ailleurs.

S'ajoute à ce portrait, le besoin criant de services d'établissement et d'intégration pour les centaines de nouvelles arrivantes qui débarquent à Hamilton à chaque année. Certaines d'entre elles fuient des conflits armés ou un conjoint violent. D'autres ont été victimes de viols collectifs. Les données statistiques démontrent clairement que les femmes immigrantes se retrouvent parmi les personnes les plus pauvres. Elles sont également surreprésentées dans les refuges, les maisons d'hébergement et les services d'aide et de soutien pour femmes violentées.

AU SUJET DE LEUR APPUI ÉVENTUEL DANS LE DÉVELOPPEMENT D'UN SERVICE D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES FRANCOPHONES FUYANT LA VIOLENCE

Les partenaires potentiels que nous avons interrogés sont ouverts à une collaboration éventuelle dans une initiative portant sur le développement et la mise sur pied d'une maison d'hébergement à Hamilton-Niagara pour femmes francophones violentées. Le *Centre de santé communautaire de Hamilton-Niagara* est très engagé dans cette démarche et est prêt non seulement à assumer le leadership dans le dossier, mais également à y mobiliser des ressources financières. D'autres sont prêts à offrir un appui dans le développement des programmes et des outils d'intervention.

CHAPITRE V : LES ASSISES DE L'ANALYSE

INTRODUCTION

Le cadre d'analyse des données recueillies au cours de cette étude s'est inspiré et est ancré dans les principaux courants d'idées et de principes énoncés dans deux documents élaborés récemment par l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes. Il s'agit des *Principes directeurs dans le développement de services en français en matière de violence* et du *Portrait idéal d'un service en français de qualité*. Nous reproduisons ces documents ici en guide de rappel des concepts qui s'y trouvent.

LES PRINCIPES DIRECTEURS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE SEF EN MATIÈRE DE VIOLENCE⁵⁵

Ces 13 principes ont été élaborés par le comité encadreur mis sur pied par AOcVF pour guider la préparation du *Plan stratégique de développement des services en français en matière de violence, 1997-2001*. Ces principes ont depuis constitué la pierre angulaire sur laquelle s'appuie la vision d'un développement des SEF en matière de violence.

1. Les femmes francophones de l'Ontario ont droit à des SEF en matière de violence contre les femmes, peu importe leur lieu de résidence.
2. Les femmes ont droit à l'accessibilité et à la gratuité des services en matière de violence partout dans la province.
3. Les services en français à l'intention des femmes victimes de violence doivent être autonomes, libres d'agir et d'être en français, et gérés **par** et **pour** les femmes francophones.
4. Les SEF en matière de violence contre les femmes doivent être développés et gérés dans une perspective d'analyse féministe de la violence contre les femmes.
5. Les SEF en matière de violence doivent refléter et servir les femmes dans leur diversité.
6. Les SEF en matière de violence contre les femmes doivent demeurer communautaires et ne pas être absorbés à l'intérieur d'institutions ou de services de santé et ce, afin de maintenir leur latitude quant à l'action et pour démontrer que la violence contre les femmes n'est pas un problème individuel de santé, mais bien un problème d'ordre social.
7. Les SEF en matière de violence contre les femmes doivent être assurés d'une continuité par le gouvernement.

⁵⁵ Brunet et Garceau, (2004), p. 35.

8. Le plan stratégique préparé par AOcVF et ses membres doit être conçu dans une perspective de vision provinciale globale, et non en opposant les intérêts des diverses régions.
9. Les SEF en matière de violence contre les femmes ne suffisent pas à éliminer à eux seuls la violence contre les femmes. Le plan stratégique doit reconnaître la complexité du problème, et viser une intervention globale sur le système sur lequel repose la violence contre les femmes.
10. La prévention est au centre de notre intervention. Elle comprend l'ensemble des moyens à prendre pour prévenir la violence contre les femmes, sur une base sociétale et non individuelle.
11. Le gouvernement et les fournisseurs de SEF en matière de violence contre les femmes doivent reconnaître leur redevance à la communauté francophone et s'y engager.
12. Les SEF en matière de violence contre les femmes doivent bénéficier du financement approprié pour répondre aux besoins des femmes francophones dans toute la province.
13. Toute livraison de services en matière de violence doit être pensée en fonction du droit de chaque femme à l'égalité, la sécurité et la liberté, des droits garantis dans la Charte canadienne des droits et libertés.

LE PORTRAIT IDÉAL D'UN SEF DE QUALITÉ⁵⁶

Ce portrait idéal d'un service en français de qualité a été élaboré en 1998 dans le cadre d'une étude sur l'ensemble des SEF en matière de violence en Ontario (Brunet 1998). Dans cette étude, on présente les éléments qui définissent de façon concrète ce que sont des services en français de qualité dans le domaine de la violence. Cette définition représente un idéal à atteindre pour assurer l'accessibilité et la qualité des SEF en matière de violence. Elle constitue un aide-mémoire qui permet aux organismes et aux ministères de voir dans quelle mesure les SEF en matière de violence sont accessibles et de qualité.

1. Le personnel est francophone et compétent :
 - le service est géré par des femmes francophones qui ont le pouvoir de prendre les décisions qui affectent les services ;
 - la qualité des services offerts en français est équivalente ou supérieure à celle des services offerts à la communauté anglophone. ;
 - tout le personnel s'exprime couramment en français, oralement et à l'écrit ;
 - on retrouve du personnel francophone à tous les niveaux de l'éventail des services offerts par l'organisme ;
 - le personnel est sensible à la réalité et à l'oppression des francophones en milieu minoritaire et à leur diversité ;
 - le personnel est engagé et fait preuve d'empathie et de respect face à la clientèle ;
 - les intervenantes possèdent les compétences et la formation nécessaires pour offrir un service de qualité.

⁵⁶ Brunet et Garceau, (2004), pp. 36 – 37.

2. Les ressources humaines et financières sont suffisantes :
 - les ressources humaines et financières sont suffisantes pour pouvoir répondre à la demande et faire le travail de développement communautaire nécessaire ;
 - la continuité du service est assurée ;
 - des bénévoles francophones contribuent aux activités de l'organisme, mais le service offert ne dépend pas seulement ou peu d'elles pour fonctionner.

3. Tous les services sont garantis et accessibles en tout temps :
 - les usagères des services peuvent se faire servir totalement en français du début à la fin ;
 - toute la gamme des services offerts est disponible en français ;
 - l'accès au service en français est garanti et non seulement sur demande ;
 - les services répondent aux besoins ;
 - les services sont accessibles aux femmes qui habitent des secteurs éloignés ;
 - les services sont permanents ;
 - pour les services d'urgence, le personnel francophone est disponible 24 heures par jour, sept jours par semaine ;
 - le personnel est stable ;
 - le service est gratuit ;
 - le service est confidentiel ;
 - le matériel en français est facile à comprendre et à utiliser par toutes les femmes.

4. Les services ont une approche féministe et holiste qui respecte la diversité des femmes :
 - les services offerts ont une orientation féministe fondée sur le respect, les choix offerts aux femmes, la prévention, le changement social ;
 - on présente une gamme d'options aux femmes ;
 - les services se veulent holistes et axés sur les besoins des usagères ;
 - les services sont accessibles aux femmes dans leur diversité et peuvent répondre aux besoins des femmes des minorités raciales et culturelles, des femmes vivant avec un handicap et des autres femmes ayant des besoins spéciaux ;
 - la prise en charge et la responsabilité individuelles et collectives sont privilégiées.

5. La structure organisationnelle appuie l'offre et le développement des services :
 - la structure est homogène francophone et autonome ;
 - l'organisme prend au sérieux son mandat de servir les femmes francophones ;
 - l'organisme fait une offre active des services en français ;
 - la publicité et les interventions médiatiques se font en français ;
 - les communautés francophones et anglophones sont bien informées de l'existence du service ;
 - la direction et le personnel créent un climat qui incite les usagères à se sentir à l'aise de s'exprimer en français ;
 - les employées sont soutenues par d'autres collègues francophones dans le même domaine ;
 - le conseil d'administration et les comités sont formés de femmes francophones représentatives de la communauté ;
 - la direction et les responsables des divers services ou programmes sont d'expression française et sont sensibles à la réalité de la femme francophone minoritaire ;

- la formation à l'intention du personnel et des bénévoles est disponible en français et correspond aux besoins de la clientèle ;
- le réseautage et l'aiguillage vers des ressources connexes se font en français quand c'est possible;
- le service est redevable à la communauté francophone et reflète ses valeurs.

CHAPITRE VI : L'ANALYSE DES DONNÉES RECUEILLIES

INTRODUCTION

Dans cette partie, nous tissons des liens entre ce que les femmes fuyant la violence, les partenaires et les intervenantes et intervenants ont partagé avec les chercheuses et les contextes sociaux, économiques et politiques dans lesquels s'inscrivent ces propos. Nous traiterons des droits aux services en français et des obligations gouvernementales à l'égard de ces droits. Nous décrirons ensuite les facteurs identitaires dont nous devons tenir compte dans l'offre de services.

Nous décrirons par la suite les nombreux obstacles auxquels se heurtent les femmes et les enfants lorsqu'ils quittent une relation violente. Comme on pourra le constater, la pauvreté, l'aide sociale, le logement et l'inaccessibilité des services d'aide et de soutien sont autant de facteurs qui représentent des entraves et qui minent les efforts que font les femmes pour mettre fin à la violence qu'elles subissent.

Nous concluons en résumant l'impact qu'a eu l'absence de services sur les femmes que ce soit au moment critique où elles ont quitté un conjoint violent ou encore sur leur décision de ne pas aller vers les services offerts.

POURQUOI LE POURCENTAGE DE POPULATION N'EST PAS UN BON INDICE DE MESURE POUR LES SEF

Considérant qu'aucun lit n'est désigné dans la région de Hamilton-Niagara pour une population d'expression française de 27 095 personnes, il nous apparaît clair que ce nombre justifie la mise en œuvre d'une maison d'hébergement francophone. En effet, on en trouve une dans les communautés suivantes : Kapuskasing (avec une population *totale* de 9 238 habitants), Hawkesbury (avec une population *totale* de 10 310 habitants) et Wawa (avec une population *totale* de 3 668 habitants). Le pourcentage de francophones par rapport à celui de l'ensemble de la population ne nous apparaît pas comme un argument valable.

LES OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO À L'ÉGARD DES SEF

La *Loi de 1986 sur les services en français* garantit au public le droit de recevoir des services en français par le gouvernement provincial et ce, dans 25 régions désignées⁵⁷. Rappelons que la désignation s'applique à la ville de Hamilton de même qu'aux villes de Port Colborne et de Welland dans la municipalité régionale de Niagara.

Les arrêts *Beaulac* et *Montfort* ont démontré que le gouvernement de l'Ontario doit offrir des services en français (SEF) de manière à favoriser l'épanouissement de la communauté francophone de l'Ontario. Ces services doivent aussi être offerts de façon à protéger la minorité francophone de l'Ontario, à faire progresser le français et à encourager l'égalité du français avec l'anglais⁵⁸.

Ces arrêts sont importants puisqu'ils mettent en lumière l'obligation du gouvernement d'offrir un accès aux SEF de manière égale aux services offerts à la population en général. Pour favoriser son égalité avec l'anglais, les services en français doivent être fiables et de qualité comparable aux services offerts en anglais⁵⁹. Or, le fait que la majorité des femmes que nous avons interrogées ont dû attendre de longues périodes de temps avant d'obtenir des services en français (allant jusqu'à 91 jours dans un cas), alors que les femmes parlant anglais peuvent avoir accès à des services dans les 24 heures après leur entrée dans un service d'hébergement d'urgence, est tout à fait inacceptable.

Par ailleurs, selon l'article 1 du *Code des droits de la personne*, toute personne a droit à un traitement égal en matière de services. Y sont énumérés plusieurs motifs de discrimination comme par exemple : le sexe, la race, l'origine ethnique, l'ascendance, le lieu d'origine, etc.⁶⁰. De son côté, la *Commission ontarienne des droits de la personne* a soutenu par le passé que le gouvernement de l'Ontario se doit d'assurer un accès égal aux services offerts à la population en général et que cette obligation du gouvernement inclut les services spécialisés tels qu'un service offert aux enfants souffrant d'autisme par exemple.

⁵⁷ Office des affaires francophones, <http://www.ofa.gov.on.ca/francais/loi.html>.

⁵⁸ Guilbeault, (2005), p. 6.

⁵⁹ Idem., p. 14.

⁶⁰ Idem., p. 8.

Les maisons d'hébergement pour femmes violentées sont des organismes mandatés et subventionnés par le gouvernement de l'Ontario pour offrir des services spécialisés. Cette étude démontre clairement que les femmes francophones de Hamilton-Niagara ont un besoin criant pour des services d'hébergement lorsqu'elles quittent leur conjoint violent. Toutefois, le réseau actuel de maisons d'hébergement n'est pas habilité à offrir des SEF. Aucune maison d'hébergement sur le territoire de Hamilton-Niagara n'est désignée pour offrir des SEF, et pas une seule d'entre elles n'a la capacité d'offrir des SEF de façon continue et permanente.

À défaut d'offrir la gamme de services d'aide et de soutien aux femmes francophones, les maisons ont recours à des services d'interprètes au moment de l'accueil. Dans le meilleur des cas, certaines femmes et enfants francophones ont pu recevoir également des services de counseling, toujours par l'intermédiaire d'interprètes, mais dans une moindre mesure (comparé aux services d'aide et de soutien offerts aux résidentes s'exprimant en anglais). Toutefois, rappelons que la *Cour supérieure de justice de l'Ontario* a reconnu que le français est une langue qui a statut officiel en Ontario et que la présence d'une interprète ne répond pas à l'obligation du gouvernement de l'Ontario d'offrir des services en français⁶¹.

Devant l'absence d'offre active de SEF et l'incapacité du réseau à offrir des services d'aide et de soutien aux femmes francophones (au-delà de l'hébergement d'urgence et de la nourriture), peu de femmes francophones ont accès aux services offerts par les maisons d'hébergement de Hamilton-Niagara.

UNE CLIENTÈLE AYANT UN VISAGE ET DES BESOINS MULTIPLES

Comme il a été mentionné au chapitre 4, il y a une véritable incompréhension de l'identité et des cultures francophones au sein de la communauté majoritaire anglophone et, dans ce contexte, dans les maisons d'hébergement pour femmes violentées. Il semble que les services en place ne saisissent pas la nature, ni la composition, ni les besoins des communautés francophones.

Une des manifestations les plus évidentes de cette profonde incompréhension, c'est dans l'utilisation que l'on fait des services d'interprètes. Quoique ces services puissent dépanner et permettre d'établir un premier contact, ils ne font, justement, que faire en sorte que des mots soient échangés. C'est comme si l'on oubliait que d'être francophone, ce n'est pas que de s'exprimer en français. L'imaginaire collectif de la majorité anglophone semble faire abstraction au fait que l'identité d'un groupe ou d'un peuple est non seulement construite autour d'une langue, mais aussi de nombreux points de repères culturels, artistiques, émotifs, historiques, géopolitiques et autres. Il ne suffit donc pas de traduire des mots pour qu'il y ait une véritable communication. On n'a qu'à prendre l'exemple de l'humour pour mieux comprendre ce propos. L'humour des Britanniques est fort différent de celui des Canadiens et des Américains. Pourtant, les trois peuples partagent la même langue.

Il est vrai que bon nombre de femmes francophones en Ontario connaissent la langue anglaise. Ce qui est aussi vrai, c'est qu'autant de femmes ne connaissent pas, connaissent peu ou ne maîtrisent pas l'anglais. Lorsque vient le temps d'exprimer des sentiments, de traiter de sujets hautement émotifs et difficiles, on ne peut le faire que dans sa langue maternelle. On a beau connaître l'anglais, mais on ne saisit pas les nuances pourtant si importantes dans le contexte de la violence. Il est essentiel, voir crucial en moment de crise, de savoir détecter les non-dits, les

⁶¹ Idem., p. 13.

sous-entendus, les schèmes de références culturelles pour être en mesure de faire une intervention adéquate et efficace.

Une autre manifestation courante de la méconnaissance de l'identité et de la pluralité francophones réside dans la croyance erronée que les francophones sont tous d'origine québécoise. Certaines femmes qui insistent pour obtenir des SEF se font encore dire que si elles ne sont pas satisfaites de ce qu'on leur offre, elles n'ont qu'à « retourner au Québec ». Faut-il rappeler que les francophones, de toutes les origines ethnoculturelles, ont participé à la colonisation de l'Ontario comme à celle de toutes les autres provinces et territoires canadiens ? Ne sait-on pas que si le Canada a adopté la *Loi sur les langues officielles*, c'est parce qu'on reconnaît un statut égal aux francophones et aux anglophones ? Faut-il aussi rappeler que le Québec n'est pas le seul territoire qui a des obligations à l'égard des droits linguistiques ?

Et puisqu'on souligne l'importance des références et des bagages culturels, nous devons aborder l'aspect changeant de la communauté francophone en Ontario. D'ailleurs, à Hamilton il serait probablement plus juste de parler des communautés francophones. Depuis les dix dernières années, le profil de la population de Hamilton s'est profondément transformé. On estime que 23,6 % de la population de Hamilton est née à l'étranger. La communauté francophone de Hamilton reflète cette diversité et compte environ 1 380 personnes⁶² provenant principalement de l'Afrique, des pays arabes et de l'Asie⁶³.

Les vagues d'immigration qui se sont succédées ont amené de nombreuses femmes fuyant des conflits armés. Compte tenu de l'expérience qu'elles ont vécue dans leur pays d'origine, peu d'entre elles vont demander l'aide des services policiers ou s'adresser aux autorités. Celles qui n'ont pas encore obtenu le statut de résidence permanente peuvent craindre la déportation. Bon nombre des femmes immigrantes que nous avons rencontrées vivent dans des conditions de pauvreté extrême, n'ont aucune notion des lois canadiennes ni des services auxquelles elles ont droit. Elles ont donc besoin d'avoir accès à des services d'établissement et d'intégration.

Avant même d'être en mesure d'entamer un processus de guérison de la violence qu'elles ont subie, elles doivent répondre à leurs besoins de subsistance. Puisque beaucoup de ces femmes ne parlent pas l'anglais ou en ont une connaissance très limitée, les services qui leur sont destinés doivent leur être offerts en français. Leurs besoins sont si multiples et nombreux que les nouvelles arrivantes et les femmes des communautés de minorité visible sont surreprésentées dans les SEF présentement offerts.

Au même moment, nous avons pu constater l'absence évidente des femmes francophones d'origine canadienne dans les SEF offerts à Hamilton. Même si elles représentent 85 % de la population féminine francophone de la région de Hamilton, elles ne comptent que pour 10 à 15 % des usagères des services en matière de violence faite aux femmes. Où sont-elles ? Vers qui se tournent-elles pour obtenir de l'aide et du soutien ?

Peut-être qu'elles ont fait l'expérience de SEF difficilement accessibles parce qu'ils sont surchargés et qu'on leur demande de répondre à tous les besoins de la communauté sans pour autant leur accorder les ressources financières et humaines pour y arriver. Peut-être qu'elles vivent dans une petite communauté où tout le monde se connaît, où tout se sait à la vitesse de l'éclair et qu'elles préféreraient recevoir des services anonymes. Peut-être aussi qu'elles se sont

⁶² Ce qui représente 15 % de la population d'expression française de Hamilton et 8 % de la population francophone de la région de Hamilton-Niagara.

⁶³ Convergence, (2006), fiche 6.

trop souvent trouvées à des endroits où on leur faisait miroiter des SEF qui s'arrêtaient une fois qu'elles franchissaient l'espace de la réception.

Peut-être encore qu'elles ont cessé de demander de l'aide parce que lorsqu'elles sont dans une situation où leur sécurité est en péril, elles n'ont pas l'énergie de revendiquer leurs droits comme citoyennes francophones ; que de demander des SEF équivaudrait à repousser leur accès à des services aux calendes grecques ; que de communiquer par le filtre d'une interprète peut enchaîner une chaîne de malentendus qui peuvent avoir de graves conséquences sur leur bien-être ; que d'obtenir des services conçus par et pour des anglophones signifie qu'on ne les comprendra pas, qu'elles se sentiront isolées, qu'elles auront l'impression de se perdre plutôt que de se reconstruire.

Chose certaine, les femmes francophones d'origine canadienne sont invisibles autant dans le réseau actuel des maisons d'hébergement, que dans les SEF offerts par le principal organisme communautaires francophone à Hamilton. Tout nous porte à croire que ces femmes ne sont tout simplement pas desservies par les systèmes en place.

Dans la région sud du Niagara, les deux tiers de la clientèle desservie par le *Centre de santé communautaire de Hamilton-Niagara* (CSCHN) à son point de service à Welland sont des femmes d'origine canadienne et le tiers sont des femmes des communautés de minorité visible. La collectivité francophone y est établie de longue date et est concentrée dans les communautés de Welland, Port Colborne et Fort Érié.

La proximité des gens facilite la promotion des services et les personnes intervenant au CSCHN sont connues de la communauté. Si cette réalité permet à certaines femmes d'approcher plus facilement les intervenantes dans un contexte informel, cela a aussi l'effet de repousser d'autres femmes qui appréhendent le manque d'anonymat. La facilité avec laquelle l'information est divulguée et répandue dans une petite communauté fait qu'il est beaucoup plus difficile pour certaines femmes d'oser demander l'aide dont elles ont besoin⁶⁴.

Le manque de services de transports publics est typique aux communautés rurales ce qui représente un obstacle pour les femmes qui voudraient accéder aux services.

Une autre particularité de la région sud du Niagara, c'est que les femmes immigrantes cherchent davantage à s'intégrer à la communauté majoritaire anglophone parce qu'elles perçoivent plus d'occasions d'améliorer leurs conditions socioéconomiques.

⁶⁴ Mosher, Evans et Little, (2004), p. 82.

LES OBSTACLES QUE RENCONTRENT LES FEMMES DANS LA RÉGION DE HAMILTON-NIAGARA

Les femmes qui cherchent à mettre fin à la violence qu'elles subissent aux mains d'un conjoint se heurtent à d'énormes obstacles. Un des plus importants est, sans l'ombre d'un doute, l'extrême pauvreté qui menace de s'abattre sur elles dès qu'elles quitteront le conjoint violent. Les mesures et les programmes sociaux qui, pourtant, devraient faciliter leur transition vers une vie saine, sécuritaire et productive, agissent au contraire comme des freins les contraignant dans bien des cas à faire des choix difficiles, voire impossibles. Les femmes francophones en Ontario n'échappent pas à cette réalité ; même qu'à certains égards, leur précarité économique peut accroître leur vulnérabilité à la violence.

Pour mieux saisir l'ampleur des difficultés financières que doivent surmonter les femmes francophones violentées et l'impact de leur paupérisation sur la probabilité qu'elles réussissent à vivre une vie saine et sans violence, il est important de connaître leur situation économique, les barèmes d'aide sociale et la situation du logement.

LA PAUVRETÉ

Les données suivantes sont tirées de la série de publications de l'Office des affaires francophones de l'Ontario (2005A, B, C, D, E) et proviennent du recensement de 2001. Quoiqu'elles ne portent pas spécifiquement sur les femmes violentées, elles donnent tout de même un aperçu général de la situation économique de l'ensemble des femmes de l'Ontario français.

CARACTÉRISTIQUES DES FEMMES FRANCOPHONES EN ONTARIO	L'ÉTAT DES LIEUX
TOUTES LES FEMMES FRANCOPHONES SANS DISTINCTION DE L'ÂGE OU DE L'ORIGINE ETHNOCULTURELLE	<ul style="list-style-type: none"> Par rapport à leurs homologues masculins, les femmes francophones et les femmes non francophones sont surreprésentées dans les catégories de revenus inférieurs à 40 000 \$ et sous représentées dans les catégories de revenus de 40 000 \$ et plus ; Pour l'ensemble de l'Ontario, la proportion de femmes francophones vivant sous le seuil de faible revenu est légèrement supérieure à celle des femmes non francophones (15,8 % comparé à 15,6 %).
FEMMES FRANCOPHONES DE MINORITÉ RACIALE	<ul style="list-style-type: none"> La proportion de minorités raciales francophones (MRF) vivant sous le seuil de faible revenu est plus de deux fois plus élevée que celle observée chez les francophones (33,7 % contre 14,1 %). La proportion de MRF sous le seuil de faible revenu est également supérieure à celle observée pour l'ensemble des minorités raciales non francophones (25,9 %) ; La proportion de MRF vivant sous le seuil de faible revenu est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (34,8 % contre 32,5 %).
JEUNES FEMMES FRANCOPHONES DE 20 À 24 ANS	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes femmes sont plus désavantagées que les jeunes hommes francophones et non francophones ; 24,6 % des femmes francophones âgées de 20 à 24 ans vivent sous le seuil de faible revenu comparé à 20,1 % chez les hommes francophones du même groupe d'âge ; Chez les non francophones, c'est 21,4 % des jeunes femmes qui vivent sous le seuil de faible revenu comparé à 17,3 % chez leurs homologues masculins.
FEMMES FRANCOPHONES DE 65 ANS ET PLUS	<ul style="list-style-type: none"> Les femmes âgées sont deux fois plus susceptibles de vivre sous le seuil de faible revenu que les hommes ; 22,8 % des femmes et 10,8 % des hommes de 65 ans et plus vivent sous le seuil de faible revenu ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans la population âgée non francophone, les proportions sont de 18,4 % pour les femmes et 9,8 % pour les hommes ; ▪ La différence entre les sexes est encore plus importante entre les francophones de 75 ans et plus qu'entre ceux de 65 à 74 ans. Trois femmes francophones sur dix (29,9 %) de 75 ans et plus ont un revenu inférieur ou égal au seuil de faible revenu, ce qui est près de trois fois la proportion observée chez les hommes francophones du même groupe d'âge (9,6 %). Chez les francophones de 65 à 74 ans, 17,7 % des femmes et 11,4 % des hommes vivent sous le seuil de faible revenu. C'est dans la région Centre de l'Ontario que les francophones de 65 ans et plus sont les plus désavantagés. Plus de 23,7 % des femmes et 15,3 % des hommes francophones de 65 ans et plus qui vivent dans la région centrale sont sous le seuil de faible revenu.
--	---

Ces données dessinent un portrait peu reluisant de la situation économique des femmes francophones en Ontario. Si elles ne portent pas sur la situation des femmes violentées, tout nous indique que les femmes aux prises avec la violence vivent dans des conditions économiques encore plus difficiles. Rappelons que la presque totalité des répondantes à cette étude disposaient d'un revenu personnel annuel inférieur à 19 999 \$ en 2005 et que près des deux tiers avaient un revenu annuel inférieur à 9 999 \$.

LA PAUVRETÉ À HAMILTON

Selon une récente publication de son département des services sociaux, la Ville de Hamilton se voit confrontée à un problème croissant de pauvreté et d'itinérance. Les plus récentes données indiquent que :

- En comparaison avec l'ensemble de l'Ontario, la Ville de Hamilton détient une proportion beaucoup plus élevée de personnes vivant sous le seuil de faible revenu (SFR) ; le taux de personnes vivant sous le SFR est de 18,8 % à Hamilton comparé à 13,6 % en Ontario ;
- Presque une personne sur cinq résidant à Hamilton vit sous le SFR ;
- Hamilton et Toronto enregistrent les plus hauts taux de pauvreté en Ontario ;
- Hamilton a un plus haut pourcentage de résidents bénéficiaires du *Programme de soutien ontarien aux personnes handicapées* que la moyenne ontarienne⁶⁵.

L'AIDE SOCIALE

Dans leur rapport sur les femmes violentées et leur expérience avec le système de bien-être social en Ontario, Mosher, Evans et Little (2004) expliquent pourquoi les prestations d'aide sociale en Ontario sont nettement insuffisantes pour permettre aux femmes fuyant une relation violente à se remettre sur pied.

D'abord, il est important de rappeler que les prestations d'aide sociale ont été réduites de 21,6 % en 1995 et qu'elles ont augmentés que de 3 % depuis⁶⁶. Avec l'augmentation du coût de la vie

⁶⁵ Hamilton Community Services, (2006), p. 8.

depuis 1995, le déclin réel du pouvoir d'achat est en fait de 34 %⁶⁷. Si on regarde quelques exemples des taux de prestations, on comprend le degré de pauvreté des femmes qui en dépendent.

Une femme seule qui se trouve sous le programme *Ontario au travail* obtient un maximum de 520 \$ par mois, c'est-à-dire une allocation pour le logement de 325 \$ à laquelle s'ajoute une allocation pour les besoins de base de 195 \$. Le niveau d'actif autorisé pour cette même femme est de 520 \$. On comprendra que l'épuisement de l'actif est une exigence préalable nécessaire pour être admissible à la prestation d'aide sociale. Les taux actuels de l'aide sociale en Ontario pour une personne seule sont équivalents à 35 % du seuil de pauvreté. Les conditions sont légèrement meilleures pour une femme seule dépendant du *Programme de soutien ontarien aux personnes handicapées* qui peut recevoir des prestations mensuelles allant jusqu'à 930 \$.

Une femme chef de famille monoparentale avec un enfant reçoit un maximum de 997 \$ par mois. Ce montant équivaut à environ 58 % du seuil de pauvreté et on lui autorise un niveau d'actif de 1 457 \$⁶⁸. À Hamilton, 62 % des personnes ayant recours aux banques alimentaires ont affirmé qu'elles perdraient leur logement si elles ne pouvaient plus avoir accès aux services de banques alimentaires⁶⁹. Ajoutons que le gouvernement canadien a créé le programme de *Prestation nationale pour enfants* afin de venir en aide aux familles à faible revenu. Cependant, les familles les plus pauvres ne profitent pas de cette mesure puisque certaines provinces dont l'Ontario se sont octroyées le droit de retrancher ce montant des prestations d'aide sociale⁷⁰.

De plus, le manque de soutien des agents gouvernementaux avec qui les femmes doivent transiger, les soupçons avec lesquelles on les traite, la dégradation et l'humiliation qu'elles vivent ainsi que l'impossibilité d'accéder à l'information et de prévoir leurs revenus sont autant d'éléments qui contribuent souvent à la décision des femmes de retourner vers leur relation abusive⁷¹.

Six des 58 recommandations du jury de l'enquête Hadley portent spécifiquement sur le soutien au revenu⁷². Le jury précise que les femmes violentées ont besoin de bénéficier d'un revenu adéquat et que le gouvernement de l'Ontario doit développer des mesures qui répondront aux besoins spécifiques des femmes et des enfants qui fuient une relation violente. Ces mesures doivent inclure des procédures liées à l'accueil et au dépistage des cas de violence conjugale, l'augmentation de l'allocation pour le logement, une allocation de frais de déménagement et la suspension automatique de l'obligation de participer au programme *Ontario au travail* pour une période de six mois. De plus, la recommandation 31 ajoute que le gouvernement de l'Ontario doit réviser les taux d'aide sociale et s'assurer que ces taux reflètent les besoins réels des bénéficiaires en tenant compte de l'impact de l'environnement social et géographique particulier où les bénéficiaires résident⁷³.

⁶⁶ En mai 2004, le gouvernement de l'Ontario augmentait les prestations d'aide sociale de 3 %, la première augmentation depuis les coupures de 1995.

⁶⁷ Income Security Advocacy Centre, (2003) tel que cité dans Mosher, Evans et Little, (2004), p. 14.

⁶⁸ Income Security Advocacy Clinic, (2003) et Conseil national du bien-être social, (1999) tel que cités dans Mosher, Evans et Little, (2004), p. 14.

⁶⁹ Hunger Count, Hamilton FoodShare, (2004), tel que cité dans Hamilton Community Services, (2006), p. 10.

⁷⁰ Convergence, coopérative d'expertes conseils (2006), p. 21.

⁷¹ Mosher, Evans et Little, (2004), p. 70.

⁷² Il s'agit des recommandations 31 à 36 inclusivement.

⁷³ Penwill, (2002), p. 6.

En 2005, le loyer moyen mensuel des logements de deux chambres est resté au même niveau qu'en 2004 dans la RMR (région métropolitaine de recensement) de Hamilton, soit à 791 \$⁷⁴. Avec des prestations d'aide sociale de 997 \$ par mois, cela ne laisse que 206 \$ par mois à une femme chef de famille monoparentale pour acheter de la nourriture et combler tous les autres besoins pour elle et ses enfants. Comment peut-on se nourrir et vivre avec 3,43 \$ par jour, par personne ?

La réponse évidente serait qu'elle se trouve un logement subventionné. Toutefois, la liste de demandes pour un logement social à Hamilton compte présentement 4 258 inscriptions et plus de 8 000 personnes attendent un logement abordable dans le Niagara⁷⁵. Le temps d'attente varie de 3 à 7 ans selon la nature de la demande.

Selon la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), le taux d'inoccupation dans le marché locatif à St.Catharines-Niagara est de 2,7 % et tend à la baisse. Toutes les catégories d'appartements ont connu des hausses du loyer moyen en 2005. Dans toutes les catégories,, les hausses de loyer ont dépassé le taux d'augmentation légal de 1,5 % établi pour 2005 en vertu de la *Loi sur la protection des locataires* de l'Ontario pour les unités occupées⁷⁶.

Malgré l'augmentation du nombre de logements vacants, le loyer mensuel moyen des appartements de deux chambres s'est accru de 1,9 %, pour se chiffrer à 736 \$ dans la RMR de St. Catharines-Niagara. Le raffermissement de la demande d'appartements de une chambre s'est traduit par une hausse de 2,1 % du loyer moyen pour ce type de logement⁷⁷. On prévoit que le loyer type des logements de deux chambres atteindra 752 \$ par mois en 2006⁷⁸.

Le manque de logements abordables à Hamilton et dans le Niagara signifie que beaucoup de personnes risquent davantage de devenir sans abri. Une récente étude démontre :

- Qu'à Hamilton, 21,9 % des locataires consacrent plus de 50 % de leur revenu au logement ;
- Que les femmes, les personnes immigrantes et de minorité visible ainsi que les personnes ayant une incapacité sont plus susceptibles de consacrer plus de 50 % de leur revenu au logement⁷⁹.

Une des conséquences directes du manque d'accès à des logements abordables à Hamilton et dans le Niagara, implique que les femmes violentées demeurent de plus en plus longtemps en maison d'hébergement. Certaines maisons d'hébergement se sont pratiquement transformées en maisons de deuxième étape.

Comme on l'a démontré plus haut, les femmes francophones sont plus susceptibles d'être pauvres. Beaucoup de femmes quittent des relations abusives avec pour seuls biens les

⁷⁴ SCHL, (2005A), p. 3.

⁷⁵ http://www.mah.gov.on.ca/userfiles/HTML/nts_1_27026_2.html

⁷⁶ SCHL, (2005B), p. 4.

⁷⁷ Idem.

⁷⁸ Idem., p. 7.

⁷⁹ Hamilton Community Services, (2006), p. 9.

vêtements qu'elles portent. Pis encore, certaines d'entre elles sont terriblement endettées à cause de leur partenaire⁸⁰. Les prestations d'aide sociale sont nettement insuffisantes ne permettant pas de payer un loyer et d'acheter de la nourriture. Le manque de logements abordables est l'une des principales raisons pour lesquelles beaucoup de femmes ne quittent pas leur conjoint violent ou retournent vivre avec eux.

L'enquête du Coroner en chef de l'Ontario menée à la suite du meurtre de Gillian Hadley (en juin 2000) souligne l'importance pour les femmes violentées d'avoir un accès immédiat à un service d'hébergement d'urgence sécuritaire et approprié de même qu'une aide à long terme et l'accès à des logements adéquats et abordables sur une base prioritaire. Les jurés étaient de l'avis que la longue liste d'attente pour les logements subventionnés était inadmissible⁸¹.

LES SERVICES D'ÉTABLISSEMENT ET D'INTÉGRATION

Les femmes immigrantes aux prises avec la violence rencontrent non seulement les mêmes obstacles que les femmes d'origine canadienne, mais aussi une pléiade d'autres difficultés.

Le Canada se veut une terre d'accueil ouverte à la diversité. Les ambassades canadiennes partout au monde font miroiter un vaste pays où la richesse abonde, où tous les citoyens et citoyennes sont égaux devant la loi et que tous ont des droits et libertés garantis, où deux langues officielles se côtoient et sont reconnues. À chaque année, des milliers d'immigrants arrivent au Canada (principalement à Toronto, Montréal et Vancouver) dans l'espoir d'y reconstruire leur vie et d'améliorer leur situation. Les personnes qui aboutissent en Ontario se dirigeront surtout vers Toronto, Ottawa et Hamilton.

Dans bien des cas, la réalité ne tarde pas à dessiner un portrait tout autre de leur nouvelle terre d'accueil. Les nombreux obstacles que les femmes et leur famille rencontrent finissent par détruire les rêves qu'elles ont pu entretenir. Plutôt que de trouver la prospérité, bon nombre de nouvelles arrivantes vivent dans une pauvreté extrême. Puisqu'on ne reconnaît pas leurs diplômes et qu'on leur reproche de ne pas avoir d'expérience canadienne, elles n'arrivent pas à décrocher un emploi. Beaucoup de ces femmes ne connaissent pas leurs droits, les lois, les institutions et les services de leur nouveau pays d'accueil.

La France et plusieurs autres pays d'Europe ont fermé leurs portes à l'immigration. Le fait que le Canada soit un pays bilingue est souvent un facteur décisif dans le choix des femmes de pays francophones, notamment du continent africain, d'immigrer au Canada. Beaucoup de ces femmes ne parlent pas l'anglais. Une fois arrivées à Hamilton, elles sont surprises et désorientées devant l'absence de services en français.

Certes, il existe des services d'établissement et d'intégration qui sont mandatés et financés par les gouvernements de l'Ontario et du Canada pour accueillir les nouveaux arrivants, mais il y en a trop peu pour répondre à la demande. Comme dans d'autres domaines, la presque totalité de ces organismes n'offrent pas leurs services en français au-delà de la réception. Certaines femmes qui les ont consultés se sont fait dire qu'il valait mieux apprendre l'anglais que de persévérer et demander des SEF. Il n'est donc pas étonnant d'entendre certaines femmes avancer qu'elles préfèrent tisser des liens avec la communauté majoritaire anglophone.

⁸⁰ Mosher, Evans et Little, (2004), p. 72.

⁸¹ Recommandations 23 à 30, telles que citées par le Ontario Women's Justice Network.

Certaines femmes que nous avons interrogées dans le cadre de cette étude ont de nombreux traumatismes à surmonter, de nombreuses blessures à soigner. Elles fuient une relation violente, ont fui un pays où il y avait un conflit armé, ont fui l'expérience de viols collectifs qu'elles ont subi dans des camps de réfugiés. Certaines ont aussi vécu différents types d'agression tout au long de leur vie. Mais il leur est pratiquement impossible de traiter ces blessures si elles n'ont pas un toit sur la tête, suffisamment à manger et une connaissance rudimentaire de leurs droits.

LES MAISONS D'HÉBERGEMENT

Selon le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario (MSSC), il y a sept maisons d'hébergement pour femmes violentées dans la région de Hamilton-Niagara offrant un total de 146 lits aux femmes violentées et à leurs enfants⁸². En 2005-2006, 1 651 femmes et enfants ont reçu des services d'hébergement. Le taux d'occupation était de 88 % à Hamilton et de 74 % dans le Niagara. Quelque 1 814 demandes ont été refusées⁸³ à Hamilton en 2005-2006 et 106 demandes⁸⁴ dans le Niagara (pour un total régional de 1 920)⁸⁵.

À elle seule, la maison Inasmuch à Hamilton a refusé 487 demandes d'avril 2005 à mars 2006 à cause du manque d'espace. L'année précédente, la maison a dû refuser 205 demandes. À Women's Place of South Niagara (Welland) on estime que 90 familles se sont vues refuser l'accès à la maison à cause du manque d'espace pour la même période.

Deux facteurs principaux expliqueraient le faible taux d'occupation des maisons d'hébergement dans le Niagara. La maison Nova à Niagara Falls serait tellement petite et vétuste que les femmes n'y vont que lorsqu'elles sont désespérées. Toutefois, cette maison déménagera en septembre prochain dans un nouvel immeuble et offrira huit lits de plus. De plus, la YWCA de Niagara Falls a ouvert un abri pour femmes en difficulté l'an passé plus neuf et plus spacieux. Il est probable que les femmes de la région de Niagara Falls fuyant une relation violente choisissent de trouver refuge à la YWCA puisqu'on y offre des conditions d'hébergement plus intéressantes.

Les données des maisons d'hébergement à Hamilton démontrent que les femmes demeurent plus longtemps pour chaque séjour ce qui signifie qu'il y a moins de rotation. En 2004, la durée moyenne de séjour dans les maisons d'hébergement à Hamilton était de 24 jours⁸⁶. La maison à St. Catharines estime qu'elle a dû refuser 50 % des femmes et enfants qui cherchaient un refuge. En 2005-2006, ce sont 224 femmes et enfants fuyant une relation violente qui n'ont pu être hébergés à la maison à cause d'un manque d'espace. Lorsqu'il n'y a pas de place à la maison de St. Catharines, les femmes sont aiguillées vers des services d'hébergement dans les communautés de Burlington, Kitchener et Simcoe⁸⁷. En exilant les femmes de leur communauté, on leur retire leur réseau naturel de soutien ce qui ne fait qu'exacerber leur isolement.

⁸² On compte quatre maisons d'hébergement dans la région de Hamilton (100 lits) et trois dans le Niagara (46 lits).

⁸³ Il est possible que le nombre de demandes refusées soit erroné puisque 2005-2006 était la première année où cette information était colligée et le terme « refusé » a été interprété différemment d'une maison d'hébergement à l'autre.

⁸⁴ Idem.

⁸⁵ Ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, chiffres obtenu via courriel les 29 juin et 5 juillet 2006.

⁸⁶ Hamilton Community Services, idem.

⁸⁷ <http://www.womensplacestcatharines.ca/pages/newhome.html>

Pour les femmes qui ont subi beaucoup de violence durant leur vie, la maison d'hébergement est sensée être un endroit accueillant et positif où elles se sentent en sécurité et où leurs enfants sont à l'abri du mal ; un lieu où elles ne se sentent plus isolées et seules mais plutôt où elles rencontrent d'autres femmes qui ont également vécu la violence et qui essaient de refaire leur vie ; un endroit qui leur donne un nouveau cercle de soutien ; un endroit où elles rencontrent des intervenantes qui les écoutent, les comprennent et qui facilitent leurs démarches auprès de l'aide sociale, des services de logement, du système juridique et tant d'autres services qui les mèneront à refaire leur vie. En résumé, les maisons d'hébergement représentent une bouée de sauvetage pour de nombreuses femmes violentées.

Mais pour les femmes francophones, les maisons d'hébergement de Hamilton-Niagara n'arrivent pas à jouer ce rôle. Non par mépris ou par manque de volonté, mais parce que leur approche et l'ensemble de leurs services ont été conçus dans un cadre de référence propre à la culture majoritaire anglophone. Aussi parce que les intervenantes sont d'expression anglaise et qu'il leur est impossible de communiquer directement avec les femmes.

Les répercussions dues au manque d'accès à des services en français de qualité, permanents et continus sont nombreuses et entraînent d'importants frais pour les femmes, pour leurs enfants et pour toute la communauté.

Entre autres, puisque les femmes doivent communiquer par l'intermédiaire d'une interprète, l'accueil en maison d'hébergement est plus lent et moins bien documenté. La plupart des femmes francophones se retrouvent donc sans plan d'intervention ou avec un plan inadéquat. Les services de soutien comme les groupes de discussion, les sessions « d'empowerment » en groupe et l'accompagnement ne leur sont tout simplement pas accessibles. Les femmes deviennent de plus en plus isolées puisqu'elles sont laissées à elles-mêmes.

Les maisons d'hébergement offrent des services aussi uniques qu'essentiels pour mettre fin à la violence faite aux femmes. Elles ne sont pas un simple pied-à-terre où les femmes se rendent pour avoir un toit et être nourries. Si tel était le cas, une simple chambre d'hôtel suffirait. Leur mandat ne se limite pas non plus à assurer la sécurité des femmes et des enfants. Si tel était le cas, un agent de sécurité posté devant la porte de la chambre d'hôtel suffirait.

Ce qui distingue les maisons d'hébergement des autres services d'hébergement d'urgence, c'est l'intervention qu'on y fait, l'information qu'on y transmet, l'écoute et l'accompagnement qu'on y offre, l'intercession qu'on fait pour et avec les femmes. C'est à tout cela que servent les maisons d'hébergement. Et c'est à tout cela que les femmes francophones n'ont pas accès.

Selon l'expérience des intervenantes, c'est dans la vie de groupe que l'intervention se fait d'où l'importance que la vie commune se passe dans un environnement francophone. À défaut d'avoir un plan d'intervention et des services de counseling (individuel et de groupe), les femmes nient la violence qu'elles ont vécue, ne sont pas sensibilisées à l'analyse du cycle de la violence et ne sont pas outillées à reconnaître les manifestations de la violence. À défaut de pouvoir communiquer avec les intervenantes, les femmes manquent d'information et se heurtent à des problèmes qui auraient pu être évités si seulement on leur avait transmis des renseignements, particulièrement lorsqu'il s'agit de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* et de l'intervention de la *Société d'aide à l'enfance*.

Pour les enfants, se retrouver dans un environnement anglophone où il n'y a que des inconnues avec qui ils ne peuvent pas communiquer a des conséquences néfastes sur leur bien-être. Comme leur mère, ils se sentent isolés, à la suite d'un départ dans des conditions souvent difficiles du domicile familial. Les enfants peuvent être perturbés et se sentir abandonnés, souffrir de désorientation et d'instabilité. Les enfants ont aussi besoin de services en français de qualité si on veut briser le cycle de la violence.

Pour la communauté de Welland, quelques nuances doivent être apportées à ce portrait. Women's Place of South Niagara, la maison d'hébergement située à Welland, et le *Centre de santé communautaire de Hamilton-Niagara* (CSCHN) ont développé un protocole sur les services offerts aux femmes francophones. Grâce à cette entente, les femmes francophones hébergées à Women's Place of South Niagara (Welland) ont un accès direct aux services de l'intervenante en appui transitoire du CSCHN. Soulignons que ce protocole ne lie pas les deux autres maisons d'hébergement du territoire⁸⁸ qui ont peu ou pas recours aux services offerts par le CSCHN. De plus, le CSCHN à Welland offre un groupe de discussion pour femmes s'échelonnant sur dix semaines.

Nous avons pu relever des différences notables entre ces femmes qui ont eu accès aux services décrits ci-haut et celles qui n'y ont pas eu accès. Les femmes qui ont participé au groupe de discussion pour femmes (offert dans la région de Welland) avaient davantage intégré les principes d'analyse féministe de la violence faite aux femmes et reconnaissaient qu'elles avaient vécu de la violence. Elles étaient plus articulées et plus sûres d'elles.

Cette différence se démarque nettement de ce que nous avons pu observer ailleurs dans la région. Elle nous permet de constater l'impact bénéfique qu'entraîne l'utilisation de services en français de qualité conçus par et pour des femmes francophones lorsqu'ils s'insèrent dans un cadre d'analyse et d'intervention féministe.

⁸⁸ Le protocole ne s'applique pas à Women's Place St. Catharines & North Niagara et Nova House, Niagara Falls.

L'IMPACT DE L'ABSENCE DE SERVICES AU MOMENT CRITIQUE DE QUITTER UNE RELATION VIOLENTE

En l'absence d'offre active de SEF, les choix qui s'offrent aux femmes francophones violentées sont peu reluisants. Quelques-unes vont tenter de se réfugier dans une maison d'hébergement offrant ses services en anglais où elles n'auront accès à d'autres services que l'hébergement et la l'alimentation. Elles apprécieront certes le sentiment de sécurité et l'accueil chaleureux qu'elles y trouvent, mais elles ressentiront également le poids de l'isolement et de l'exclusion dû à l'impossibilité de communiquer, de même que l'impuissance et la frustration parce qu'elles ne possèdent pas les outils qui leur permettraient d'agir, de poser les gestes qui s'imposent pour entreprendre un processus de guérison et tourner la page.

Et puisque, selon la période de l'année, les maisons d'hébergement à Hamilton et dans le Niagara fonctionnent parfois à plein régime, d'autres encore devront se réfugier dans des centres pour personnes ou familles sans abri. Là, elles seront plongées dans un univers où femmes, hommes et enfants aux prises avec de nombreuses difficultés et problèmes de santé mentale se côtoient et partagent leur intimité. Elles ne s'y sentiront pas en sécurité et personne ne leur offrira le soutien dont elles ont besoin pour refaire leur vie.

Et il y a toutes ces femmes qui choisiront d'agir en puisant dans leurs propres ressources. Elles quitteront le conjoint violent ; changeront les serrures ou déménageront ; installeront un système de sécurité ; demanderont aux amies, aux copains, aux membres de la famille de surveiller leur maison ou leur appartement ; avertiront les services policiers ; demanderont une ordonnance de non contact. Elles poseront tous ces gestes qui, au bout du compte, pourraient les exposer à un danger grave et mettre leur vie en péril. Tous ces gestes, Gillian Hadley les avait posés avec le résultat dramatique que l'on connaît. Le rapport 2005 (diffusé en juin 2006) du Comité d'étude sur les décès dus à la violence familiale, précise qu'un des plus importants facteurs de risque dans les homicides entre conjoints, c'est la séparation ou l'instance de séparation entre les conjoints⁸⁹.

Devant l'absence d'offre active de services en français dans les maisons d'hébergement à Hamilton-Niagara, la majorité des femmes francophones demeurent probablement sous le joug de la violence. Souvent, pour éviter de plonger leurs enfants dans une extrême pauvreté, pour éviter aussi de les entraîner dans les dédales d'un système qui risque davantage de les perturber plutôt que de réparer les pots cassés, bien des femmes décideront de demeurer avec un conjoint violent. Le prix à payer sera lourd de conséquences pour elles, pour leur entourage et pour l'ensemble de la société.

⁸⁹ Comité d'étude sur les décès dus à la violence familiale, (2005), p. 3.

CONCLUSION

L'étude pancanadienne de la YWCA démontre que les trois quarts des résidentes en maison d'hébergement sont en grave danger de mort. Le fait que les femmes y trouvent refuge confirme que les maisons d'hébergement font partie intégrale des mesures qui permettent de sauver la vie des femmes, du moins à courte échéance. Les statistiques présentement reconnues sont tout aussi convaincantes que les données recueillies dans le cadre de l'étude de la YWCA. Près de 2 600 des homicides entre conjoints (y compris les personnes mariées, divorcées ou séparées, ou les conjoints de fait) ont été enregistrées au Canada depuis 1974. Soixante-dix-sept pour cent avaient été commis à l'endroit des femmes. Soixante-deux pour cent des femmes victimes de meurtre de 1994 à 2003 ont été tuées par leur mari ou conjoint⁹⁰.

Selon une récente publication du gouvernement de l'Ontario, 25 % des femmes en Ontario subiront la violence conjugale au moins une fois dans leur vie⁹¹. Et selon *l'Enquête sociale générale de 2004 sur la victimisation* de Statistique Canada⁹², 34 % des femmes violentées par un conjoint craignent pour leur vie en raison de la violence. En se basant sur ces chiffres, il est raisonnable d'estimer qu'au moins 3 015 femmes francophones seront violentées par un conjoint dans la région de Hamilton-Niagara et que 1 025 d'entre elles craignent pour leur vie. Mais aucune maison d'hébergement sur le territoire de Hamilton-Niagara n'est désignée pour offrir des SEF, et pas une seule d'entre elles n'a la capacité d'offrir des SEF de façon continue et permanente.

Le besoin pour une maison d'hébergement pour femmes francophones fuyant une relation violente dans la région de Hamilton-Niagara est évident et bien documenté dans cette étude. Autant les femmes usagères des services, que les intervenantes et intervenants dans les organismes offrant des SEF, et que les partenaires s'entendent sur ce besoin.

Les arrêts *Beaulac* et *Montfort* ont démontré clairement que le gouvernement de l'Ontario doit offrir des services en français de manière à favoriser l'épanouissement de la communauté francophone de l'Ontario. Ces services doivent aussi être offerts de façon à protéger la minorité francophone de l'Ontario, à faire progresser le français et à encourager l'égalité du français avec l'anglais. Dans cette veine, nous croyons que les femmes francophones fuyant une relation violente dans la région de Hamilton-Niagara ont droit :

- à des services fiables, de qualité comparable aux services offerts en anglais, gratuits et accessibles;
- à des services ancrés dans le droit de chaque femme à l'égalité, la sécurité et la liberté, droits garantis dans la *Charte canadienne des droits et libertés* ;
- une maison d'hébergement qui a une approche axée sur la prévention et qui a recours à l'ensemble des moyens nécessaires pour prévenir la violence contre les femmes, sur une base sociétale ;

⁹⁰ YWCA Canada, http://www.ywacacanada.ca/public_eng/advocacy/Shelter/Q&A_FINAL_FR.pdf.

⁹¹ Government Information Centre, (2005), p. 3.

⁹² Statistique Canada (2006), p. 8.

- à une maison d'hébergement francophone, autonome, libre d'agir et d'être en français, gérée par et pour des femmes francophones.

En 2005, le gouvernement de l'Ontario a reconnu qu'il devait y avoir parité dans le financement accordé aux centres d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALACS) francophones et celui accordé aux centres anglophones contre le viol et ce, partout en province. Il est maintenant temps d'appliquer ce principe aux services en matière de violence conjugale.

Le *Centre de santé communautaire de Hamilton-Niagara* (CSCHN) est prêt à parrainer, en collaboration avec l'*Action ontarienne contre la violence faite aux femmes* (AOcVF) l'initiative du développement d'une maison d'hébergement pour femmes francophones violentées. Nous recommandons donc que le CSCHN entreprenne immédiatement les démarches nécessaires pour réaliser une étude de faisabilité qui comprendra les éléments suivants :

- La faisabilité du projet ;
- Une étude architecturale qui permettrait d'examiner divers modèles quant au type de logement (par exemple : condos, maison jumelant hébergement d'urgence et de deuxième étape, etc.) et les coûts des différentes options ;
- Des renseignements sur le plan de zonage ;
- Un plan communautaire précisant de quelle façon le milieu va s'engager dans le développement et l'opérationnalisation de la maison d'hébergement, incluant également les mécanismes qui assureront le transport immédiat aux femmes et enfants qui chercheront refuge à la maison ;
- Les coûts du projet de mise en œuvre de la maison d'hébergement.

Les travaux de l'étude de faisabilité devraient commencer dès août 2006 et se terminer par le dépôt d'un rapport définitif en décembre 2006.

En terminant, l'*Association canadienne-français de l'Ontario* (ACFO) Hamilton est propriétaire d'une maison de trois étages adjacente à l'édifice où sont situés les bureaux du *Centre de santé communautaire de Hamilton-Niagara* (CSCHN) à Hamilton. L'ACFO Hamilton serait prête à céder cette propriété à la communauté francophone. Il serait donc important qu'on effectue assez rapidement des recherches sur le zonage de cette propriété puisque cette occasion pourrait non seulement accélérer le processus de développement de la maison d'hébergement pour femmes francophones, mais aussi représenter une économie de taille.

BIBLIOGRAPHIE

ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES, *Procès-verbal de la rencontre provinciale des intervenantes des CALACS, maisons d'hébergement et autres services en violence contre les femmes et les enfants les 19, 20 et 21 mai 2004*, Ottawa, 2005, 18 p.

ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES, *Procès-verbal de la rencontre provinciale des intervenantes des CALACS, maisons d'hébergement et autres services en violence contre les femmes et les enfants les 18, 19 et 20 mai 2005*, Ottawa, 2005A, 24 p.

ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES, *Procès-verbal de la rencontre provinciale des intervenantes des CALACS, maisons d'hébergement et autres services en violence contre les femmes et les enfants les 16, 17 et 18 novembre 2005*, Ottawa, 2005B, 17 p.

ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES, *Procès-verbal de la rencontre provinciale des intervenantes des CALACS, maisons d'hébergement et autres services en violence contre les femmes et les enfants les 17, 18 et 19 mai 2006*, Ottawa, 2006.

ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES, *À la grandeur de la province : des services en français en matière de violence contre les femmes, Plan d'action 20006-2010*, avril 2006, 16 p.

ANDERSON, M., A Licence to Abuse : The Impact of Conditional Status on Female Immigrants, dans *Yale Law Journal*, vol. 102, n° 6, pp. 46-67.

BROWNRIDGE, D. A. et HALLI, S. S., Double Jeopardy? Violence Against Immigrant Women in Canada, dans *Violence and Victims*, vol. 17, no 4, pp. 455-471.

BRUNET, Lucie et GARCEAU, Marie-Luce, *Faire autant avec si peu... Bilan et profil des services en français en matière de violence contre les femmes (1994-2004)*, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, Ottawa, 10 septembre 2004, 132 p.

COMITÉ D'ÉTUDE SUR LES DÉCÈS DUS À LA VIOLENCE DUS À LA VIOLENCE FAMILIALE, *Rapport annuel 2005*, Bureau du Coroner en chef de l'Ontario, Toronto, [s.d.], 153 p.

COMITÉ D'ÉTUDE SUR LES DÉCÈS DUS À LA VIOLENCE DUS À LA VIOLENCE FAMILIALE, *Rapport annuel 2004*, Bureau du Coroner en chef de l'Ontario, Toronto, [s.d.], 12 p.

CONVERGENCE, COOPÉRATIVE D'EXPERTES CONSEILS, *L'Ontario, c'est chez-nous! Hamilton c'est ma ville, Guide à l'intention des nouveaux arrivants francophones*, Citoyenneté et Immigration Canada, Direction de l'établissement et des affaires intergouvernementales, Région de l'Ontario, Toronto, mars 2006, 23 fiches.

CONVERGENCE, COOPÉRATIVE D'EXPERTES CONSEILS, *Pauvreté et francophonie, vers une plateforme revendicative*, Table féministe francophone de concertation provinciale de l'Ontario, Ottawa, juillet 2006, 82 p.

CÔTÉ, Andrée, *Rapport du jury du Coroner sur la mort d'Arlene May, Sommaire des recommandations*, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, Ottawa, novembre 1998, 15 p.

COTTENCEAU, Isabelle, *Modèle de développement de services pour les femmes francophones survivantes de violence qui résident dans les maisons d'hébergement de la Grande Région de Toronto*, Oasis Centre des femmes, Toronto, janvier 2000, 86 p.

ELLIS, D., Woman Abuse Among Separated and Divorced Women : The Relevance of Social Support, dans E. C. Viano, *Intimate Violence: Interdisciplinary Perspectives*, Hemisphere, Washington, 1992, pp. 177-189.

GARCEAU, Marie-Luce, et BRUNET, Lucie, *États généraux 2004, Développement des services en français en matière de violence contre les femmes*, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, décembre 2004, 112 p.

GILL, D. et MATTHEWS, B., Changes in the Breadwinner Role: Punjabi Families in Transition, dans *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 26, n° 2, pp. 255-264.

GOVERNMENT INFORMATION CENTRE, *Government At Your Service, Newsletter from the London Government Centre*, Gouvernement de l'Ontario, London, automne 2005, 4 p.

GUILBEAULT, Mélodie, *Les services en français en Ontario, Document de base*, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, Ottawa, 2005, 29 p.

HAMILTON COMMUNITY SERVICES, *On Any Given Night, Measuring Homelessness in Hamilton*, Ville de Hamilton, Hamilton, 2006, 12 p.

KRUG, Etienne G. et al. (sous la direction de), *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Organisation mondiale de la santé, Genève, 2002, 404 p.

Levesque, R., Piercing the Family's Private Veil : Family Violence, International Human Rights, and Cross-cultural Record, dans *Law and Policy*, vol. 21 n° 2, pp. 101-187.

MACLEOD, L. et SHIN, M., *Isolated, Afraid, and Forgotten: The Service Delivery Needs and Realities of Immigrant and Refugee Women Who Are Battered*, National Clearinghouse on Family Violence, Santé Canada, Ottawa, 1990.

MANN, B., Cultural Issues in Perceptions of Violence, dans *Violence Against Women, Community Seminar Series # 15*, The Calgary Institute for Humanities, Université de Calgary, 1995, pp. 55-68.

MEHORA, M., The Social Construction of Wife Abuse: Experiences of Asian Indian Women in the United States, dans *Violence Against Women*, vol. 5, n° 5/6, pp. 619-640.

MICK, Hayley, A vicious secret spawns a rash of killings, Domestic abuse has killed 10 in Toronto this year. In most cases the warning signs went unheeded, dans *Globe & Mail*, 28 juin 2006, <http://www.theglobeandmail.com/servlet/story/RTGAM.20060628.wxdomestic28/BNStory/National/home>.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CIVIQUES ET DE L'IMMIGRATION, *Plan d'action ontarien contre la violence familiale*, Toronto, 2005, 19 p.

MOSHER, Janet, EVANS, Patricia ET LITTLE, Margaret, *Une marche en terrain glissant : les femmes maltraitées et leurs expériences avec le système du bien-être social de l'Ontario*, Rapport final sur les résultats de recherche du Projet de recherche sur la femme et la violence à l'intérieur du bien-être social, avril 2004, 1002 p.

OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES, *Les francophones en Ontario, Profil statistique, Profil général*, Toronto, septembre 2005A, 27 p.

OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES, *Les femmes francophones en Ontario*, Toronto, septembre 2005B, 22 p.

OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES, *Les jeunes francophones en Ontario*, Toronto septembre 2005C, 22 p.

OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES, *Les personnes âgées francophones en Ontario*, Toronto, septembre 2005D, 18 p.

OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES, *Les minorités raciales francophones en Ontario*, Toronto, septembre 2005E, 28 p.

OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES, *Les francophones en Ontario, Profil statistique*, Toronto, août 1999, 27 p.

OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES, *Les femmes francophones en Ontario*, octobre 1999, 23 p.

ONTARIO WOMEN'S JUSTICE NETWORK, *Hadley Inquest Jury Recommendations*, Toronto, février 2002, <http://www.owjn.org/issues/w-abuse/hadley2.htm>.

PENWILL, Kathryn, *L'enquête sur la mort de Gillian Hadley, Un résumé et une analyse des recommandations*, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, Ottawa, octobre 2005, 9 p.

SMITH, E. S., *Nulle part où aller? Répondre à la violence conjugale envers les femmes immigrantes et de minorités visibles*, Conseil canadien de développement social, Ottawa, 2004, 56 p. Disponible sur Internet à : <http://www.ccsd.ca/francais/pubs/2004/nulle/voix.pdf>.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT, *Rapport sur le marché locatif, RMR de Hamilton*, Ottawa, octobre 2005A, 16 p.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT, *Rapport sur le marché locatif, RMR de St. Catharines-Niagara*, Ottawa, octobre 2005B, 16 p.

STATISTIQUE CANADA, *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2005*, Centre canadien de la statistique juridique, Ministère de l'Industrie, Ottawa, n° 85-224-XIF, 100 p.

TUTTY, Leslie M., *Pratiques efficaces pour protéger les femmes fuyant la violence dans leurs relations intimes, Rapport de la phase II 2006*, YWCA Canada, Toronto, 2006, 120 p.

TUTTY, Leslie M., Post Shelter Services : The Efficacy of Follow-up Programs for Abused Women, dans *Canadian Social Work Review*, vol. 4, n° 4, 1996, pp. 425-441.

TUTTY, Leslie M., Thurston, W. E., Christensen, J., Eisener, A., *Evaluation of the CDVC's Training and Protocols for Immigrant Serving Agencies*, RESOLVE Alberta, Université de Calgary, 2004.

ANNEXE 1 : LES OUTILS DE COLLECTE DE DONNÉES

Dans cette annexe, nous présentons les outils qui ont été utilisés pour amasser des données sur les besoins des femmes francophones et de leurs enfants fuyant une relation violente dans la région de Hamilton-Niagara. Les différents outils de collecte comprennent :

- La grille d’animation pour les groupes témoin avec les femmes fuyant une relation violente ;
- La grille d’entrevue individuelle à l’intention des femmes fuyant une relation violente ;
- La grille d’animation pour les groupes de discussion avec les intervenantes et les intervenants en matière de violence conjugale ;
- La grille d’entrevue individuelle à l’intention des partenaires francophones ;
- La grille d’entrevue individuelle à l’intention des partenaires anglophones.

Étude de besoins en matière d'hébergement pour les femmes et leurs enfants fuyant une relation violente
Groupes témoin auprès des femmes - grille d'animation

Minutage	Sujets abordés
Accueil et collation	
10 minutes	<p>Mot de bienvenue</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tour de table présentant l'équipe d'animation et les participantes (prénom) ▪ Présentation de l'étude de besoins de l'AOCVF (objectifs et méthode) ▪ Présentation des objectifs et du déroulement de la session : <ul style="list-style-type: none"> ▪ s'adresse aux femmes francophones ayant vécu de la violence conjugale ▪ évaluer les besoins en matière de SEF en matière d'hébergement pour les femmes violentées et leurs enfants ▪ comprendre l'approche souhaitée dans l'offre des services ▪ Mention du code de confidentialité et du traitement anonyme des données et les allocations remise à la fin de la session
15 minutes	<p>Expériences des services d'hébergement</p> <p>Nous aimerions connaître quelle est l'expérience d'hébergement des femmes ayant vécu de la violence conjugale et de leurs enfants dans la région.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avez-vous déjà utilisé (ou une connaissance) les services d'hébergement disponibles dans la région ? ▪ Si oui, qu'avez-vous (ou qu'elles ont-elles) apprécié le plus de ces services ? Le moins apprécié ?
25 minutes	<p>Autres expériences des services</p> <p>Pour vous aider dans votre processus de guérison :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quels sont les services en français que vous <u>utilisez</u>, <u>avez utilisés</u> ou qui <u>sont disponibles</u> à votre connaissance dans la région ? ▪ Avez-vous déjà utilisé des services de langue anglaise ? Si oui, comment qualifiez-vous votre expérience ? ▪ Est-ce que vous auriez aimé recevoir d'autres types de services ?
45 minutes	<p>Services souhaités en maison d'hébergement</p> <p>Dans le cas où vous auriez besoin d'un service d'hébergement, quels sont les services que vous souhaiteriez avoir ou recevoir ? (Et description des services.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lieu sécuritaire (24/7) ; ▪ Services de soutien ; ▪ Services d'entraide ; ▪ Services d'accompagnement (démarches juridiques, médicales, financières, etc.) ; ▪ Services d'écoute ; ▪ Services de suivis (après l'hébergement) ; ▪ Services aux enfants ; ▪ Services d'aiguillage et de référence ; ▪ Services de consultation externe (sans hébergement).
20 minutes	<p>Approche des services</p> <p>Maintenant que nous avons défini les services d'hébergement, quelle est l'approche souhaitée de ces services ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Type d'accueil ; ▪ Confidentialité du service ; ▪ Approche féministe (ouvert ou subtil) ; ▪ Offert par des femmes ; ▪ Accessibilité du service (géographique, physique, flexibilité d'horaire et rapidité) ; ▪ Langue du service.
5 minutes	<p>Clôture</p> <p>Mot de remerciement</p>
	Remise des profils démographiques et de l'allocation de participation
	Fin de la session

Étude de besoins en matière d'hébergement pour les femmes et leurs enfants fuyant une relation violente
Grille d'entrevue à l'intention des femmes

Mot de bienvenue (5 minutes)

- Présentation de l'étude de besoins de l'AOCVF (objectifs et méthode)
- Présentation des objectifs et du déroulement de l'entrevue :
 - s'adresse aux femmes francophones ayant vécu de la violence conjugale
 - évaluer les besoins en matière de SEF en matière d'hébergement pour les femmes violentées et leurs enfants
 - comprendre l'approche souhaitée dans l'offre des services

Mention du code de confidentialité et du traitement anonyme des données et de l'allocation qui sera remise à la fin de l'entrevue

Expérience des services d'hébergement (5 minutes)

1. Avez-vous déjà utilisé les services d'une maison d'hébergement dans la région ?
 oui non

Si oui, qu'avez-vous apprécié le plus de ces services ? Le moins apprécié ?

Si non, est-ce en raison que vous n'en n'aviez pas besoin ? Ou est-ce pour d'autres raisons ? Si oui, lesquelles ?

Expérience des services en français (10 minutes)

2. Pour vous aider dans votre processus de guérison, quels sont les services en français que vous utilisez, avez utilisés ou qui sont disponibles à votre connaissance dans la région ?
3. Avez-vous déjà utilisé des services de langue anglaise ? Si oui, comment qualifiez-vous votre expérience ?
4. Est-ce que vous auriez aimé recevoir d'autres types de services ?

Services souhaités en maison d'hébergement (20 minutes)

5. Dans le cas où vous auriez besoin d'un service d'hébergement, quels sont les services que vous souhaiteriez avoir ou recevoir ? (Et description des services.)
- Lieu sécuritaire (24/7) ;
 - Services de soutien ;
 - Services d'entraide ;
 - Services d'accompagnement (démarches juridiques, médicales, financières, etc.) ;
 - Services d'écoute ;
 - Services de suivis (après l'hébergement) ;
 - Services aux enfants ;
 - Services d'aiguillage et de référence ;
 - Services de consultation externe (sans hébergement).
6. Quelle approche aimeriez-vous retrouver dans une maison d'hébergement pour femmes francophones et leurs enfants ?
7. Remise du profil démographique et de l'allocation de participation

Mot de remerciement

Clôture de l'entrevue

Étude de besoins en matière d'hébergement pour les femmes et leurs enfants fuyant une relation violente
 Groupe de discussion avec les intervenantes - grille d'animation

Minutage	Sujets abordés
Avant le début	Accueil et collation <ul style="list-style-type: none"> ▪ Remise des profils
15 minutes	Mot de bienvenue <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tour de table présentant l'animatrice et les intervenantes ▪ Présentation de l'étude de besoins de l'AOCVF (objectifs et méthode) ▪ Présentation des objectifs et du déroulement de la session <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à niveau les informations relatives aux services en français offerts en matière de violence conjugale dans la région ; ▪ Évaluer les besoins en SEF en matière d'hébergement pour les femmes violentées et leurs enfants ; ▪ Analyser l'environnement régional et les enjeux en ce qui a trait aux SEF en matière d'hébergement pour femmes violentées et leurs enfants. ▪ Mention du traitement anonyme des données.
10 minutes	Mise à niveau des SEF offerts dans la région Quels sont les SEF offerts dans la région en matière de violence conjugale ?
20 minutes	Besoins en matière de services en français en matière d'hébergement pour les femmes violentées et leurs enfants Pendant votre pratique comme intervenante en matière de violence conjugale, <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avez-vous déjà reçu des demandes d'hébergement de la part des femmes francophones ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si oui, comment avez-vous transigé avec de telles demandes ? ▪ Si vous avez fait des références dans les maisons d'hébergement dans la région, quelle a été votre expérience dans ce type d'intervention?
45 minutes	Environnement régional <u>Interne :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelles sont les forces et les faiblesses des services en français pour femmes violentées et leurs enfants dans votre région? <u>Externe :</u> Lorsqu'on regarde l'environnement politique ou social de la région en matière de service d'hébergement pour les femmes francophones violentées et leurs enfants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelles sont les occasions qui favoriseraient le développement ? ▪ Existents-ils des menaces qui pourraient freiner le développement ?
25 minutes	Enjeux en matière de violence dans la région <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a-t-il des enjeux particuliers à la région en ce qui concerne le développement de SEF en matière d'hébergement pour les femmes violentées et leurs enfants ? ▪ Pour bien couvrir l'ensemble du territoire de la région de Hamilton/Niagara, quelle est la meilleure localisation pour une maison d'hébergement pour les femmes francophones et leurs enfants ? Et pourquoi ce choix ? ▪ S'il y avait une nouvelle maison d'hébergement dans la région, est-ce que cette maison devrait avoir des caractéristiques particulières, si oui, lesquelles ? ▪ En plus d'une maison d'hébergement pour les femmes francophones violentées, est-ce que la région a besoin d'autres SEF en matière de violence ? Si oui, de quel ordre ?
5 minutes	Clôture Mot de remerciement
	Fin de la session

Étude de besoins en matière d'hébergement pour les femmes et leurs enfants fuyant une relation violente
Grille d'entrevue à l'intention des partenaires francophones

Prise de contact et mise en situation

Présentation de l'étude de besoins de l'AOCVF et ses objectifs :

- Mettre à niveau les informations relatives aux SEF offerts en matière de violence conjugale dans la région ;
- Évaluer les besoins en SEF en matière d'hébergement pour les femmes et leurs enfants fuyant une relation violente ;
- Analyser l'environnement régional et les enjeux en ce qui a trait aux SEF en matière d'hébergement pour femmes et leurs enfants fuyant une relation violente.

Besoins en matière de services en français en matière d'hébergement pour les femmes et leurs enfants fuyant une relation violente

1. Savez-vous s'il y a un besoin ou des demandes d'hébergement de la part des femmes francophones fuyant une relation violente ?
 Oui Non Ne sait pas
 - Comment savez-vous cela ? D'où vient votre information ?
2. Quelles sont les options offertes aux femmes francophones qui ont besoin d'un hébergement d'urgence ? Où sont-elles référées ? Comment le réseau des services actuel traite-t-il ces demandes ?

Environnement régional

3. Quelles sont les forces et les faiblesses des services d'hébergement de votre région actuellement offerts aux femmes francophones fuyant une relation violente ?
4. Que retrouve-t-on dans l'environnement politique actuel qui pourrait faciliter le développement de SEF en matière d'hébergement pour femmes et enfants fuyant une relation violente dans votre région ?
5. Qu'est-ce qui pourrait freiner le développement de tels services ?

Enjeux en matière de violence dans la région

6. Quels sont les enjeux particuliers dans votre région en ce qui concerne le développement de SEF en matière d'hébergement pour les femmes et leurs enfants fuyant une relation violente ?
7. En plus d'une maison d'hébergement pour les femmes francophones fuyant une relation violente, est-ce que la région a besoin d'autres SEF en matière de violence ? Si oui, de quel ordre ?
8. Que pourrait être l'engagement de votre organisme dans le processus du développement d'un service d'hébergement pour femmes violentées francophones et leurs enfants ?

Profil du groupe répondant

Faire remplir le questionnaire de profil à la répondante ou au répondant

Clôture de l'entrevue

Mot de remerciement

Survey on the Shelter Needs of Women and Their Children Fleeing Violence

Interview guide for Anglophone Organizations/Potential Allies

Initial contact and general presentation

Presentation of AOCFV's needs survey and its objectives:

- Update information on French-language services offered to battered women in the region;
- Assess needs for French-language shelter services for battered women and their children;
- Analyze the regional environment and issues related to French-language shelter needs of battered women and their children.

Needs for French-language shelter services for battered women and their children

2. Are you aware of a need or requests for shelter on the part of French-speaking women fleeing violence?
 Yes No Don't know
 - How do you know this? What is your source of your information?
3. What are the options offered to French-speaking women who require emergency shelter? Where are they referred? How does the existing service network deal with these requests?

Regional environment

4. With respect to French-speaking women fleeing violence, what are the strengths and weaknesses of existing shelter services in your region?
5. What aspects of the present political climate might facilitate the development of French-language shelter services in your region?
6. What might impede (represent barriers) the development of such services?

Violence-related issues in the region

7. What issues are specific to your region in terms of developing French-language shelter services for women and their children fleeing violence?
8. In addition to a transition house for French-speaking women fleeing violence, does the region need other French-language services in the area of wife assault? If so, what type of services?
9. What could be your organization's involvement in the development of shelter services for French-speaking women in your region?

Respondent's profile

Ask the respondent to complete the profile questionnaire

Conclusion of interview

Thank you

ANNEXE 2 : LES QUESTIONNAIRES PROFILS

Cette annexe présente le questionnaire profil répondu par les femmes interrogées dans le cadre des groupes témoin et des entrevues individuelles. La compilation sommaire du profil des participantes est présentée au *Chapitre III* de ce rapport et avec plus de détails à l'*annexe 3*.

Étude de besoins en matière d'hébergement pour les femmes et leurs enfants fuyant une relation violente

NOTE : Toutes les réponses seront traitées de manière anonyme et confidentielle.

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

Pour des fins statistiques, nous vous demandons de répondre à quelques questions qui nous permettront de mieux connaître le profil des participantes à cette étude de besoins.

De quel groupe d'âge êtes-vous?

- 15 - 19
- 20 - 24
- 25 - 29
- 30 - 34
- 35 - 39
- 40 - 44
- 45 - 49
- 50 - 54
- 55 - 59
- 60 - 64
- 65 - 69
- 70 - 74
- 75 - 79
- 80 et +

Quelle est votre localité de résidence actuellement ?

Quelle est votre orientation sexuelle ?

- hétérosexuelle (homme)
- homosexuelle/lesbienne (femme)
- bisexuelle (homme et femme)

Au sujet de votre santé et mobilité, vivez-vous avec :

- des incapacités physiques, motrices ou intellectuelles
- des dépendances (alcool, drogues, médicaments, jeux compulsifs, etc.)
- un diagnostic de séropositivité au VIH
- sans incapacité

Quelle est votre structure familiale ?

- Femme vivant seule
- Femme-femme
- Conjointe-conjoint de fait
- Épouse-époux
- Famille monoparentale
- Autre, préciser : _____
- sans enfants
- avec enfants
- sans enfants
- avec enfants
- sans enfants
- avec enfants

Quel est votre pays d'origine ? _____

Si vous êtes née à l'extérieur du Canada, depuis combien de temps vivez-vous au Canada ?

- moins de 2 ans
- entre 2 et 5 ans
- entre 6 et 10 ans
- 11 ans et plus

Combien d'enfants (16 ans et moins) habitent avec vous actuellement ?

- aucun
- aucun, mais enceinte
- 1 enfant
- 2 enfants
- 3 enfants
- 4 enfants et plus

Quel est votre plus haut niveau de scolarité terminé ?

- inférieur à la 9^e année
- études secondaires non terminées
- diplôme d'études secondaires
- études professionnelles
- diplôme d'études collégiales
- certificat universitaire
- études universitaires sans baccalauréat ou diplôme supérieur
- études universitaires avec baccalauréat ou diplôme supérieur
- autre, préciser :

Quel était votre revenu annuel personnel en 2005 ?

- sans revenu
- moins de 5 000 \$
- 5 000 \$ - 9 999 \$
- 10 000 \$ - 19 999 \$
- 20 000 \$ - 29 999 \$
- 30 000 \$ - 34 999 \$
- 35 000 \$ - 39 999 \$
- 40 000 \$ - 44 999 \$
- 45 000 \$ - 49 999 \$
- 50 000 \$ et plus

EXPÉRIENCE DE LA VIOLENCE

Dans cette section du sondage, nous aimerions connaître votre expérience de la violence.

De quel type de violence avez-vous été victime ou témoin ? SVP Cocher toutes les cases qui s'appliquent à votre expérience.

Type d'agression ou de violence	OUI	NON	Étiez-vous témoin ?	Étiez-vous victime ?	Le sexe de l'agresseur: (F) femme ou (H) homme	Votre âge au moment de l'agression
1. Je n'ai pas été victime ou témoin d'un acte de violence			s/o	s/o	s/o	s/o
2. Je ne me souviens pas d'avoir été témoin ou victime d'un acte de violence			s/o	s/o	s/o	s/o
3. Inceste par un membre de la famille						
4. Tentative d'agression sexuelle						
5. Agression sexuelle dans l'enfance par une personne autre qu'un membre de la famille						
6. Agression sexuelle dans une relation/fréquentation amoureuse						
7. Agression sexuelle par une personne connue						
8. Agression sexuelle par une personne inconnue						
9. Harcèlement sexuel (au travail ou ailleurs)						
10. Agression par rituel (cultes sataniques ou autres)						
11. Appel(s) obscène(s)						
12. Violence par un conjoint ou une conjointe (incluant violence physique, verbale, sexuelle, financière, psychologique)						
13. Violence familiale (de la part d'un membre de la famille autre que le conjoint ou la conjointe)						
14. Exploitation sexuelle (participation à la pornographie, effeuillage (<i>striptease</i>), etc.						

MERCI de votre précieuse collaboration

Au nom de l'équipe de chercheuses et d'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes

ANNEXE 3 : LA COMPILATION DES PROFILS DES PERSONNES AYANT PARTICIPÉ À CETTE ÉTUDE

COMPILATION DES PROFILS DES FEMMES FUYANT UNE RELATION VIOLENTE

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

Groupe d'âge des répondantes

- (0) 15 - 19 (0) 50 - 54
- (0) 20 - 24 (1) 55 - 59
- (3) 25 - 29 (0) 60 - 64
- (5) 30 - 34 (0) 65 - 69
- (6) 35 - 39 (0) 70 - 74
- (2) 40 - 44 (0) 75 - 79
- (2) 45 - 49 (0) 80 et +

Localité de résidence actuelle

- (2) Niagara Falls
- (7) Welland
- (10) Hamilton

Orientation sexuelle des répondantes

- (19) hétérosexuelle (homme)
- (0) homosexuelle/lesbienne (femme)
- (0) bisexuelle (homme et femme)

Santé et mobilité des répondantes

- (0) des incapacités physiques, motrices ou intellectuelles
- (1) des dépendances (alcool, drogues, médicaments, jeux compulsifs, etc.)
- (0) un diagnostic de séropositivité au VIH
- (18) sans incapacité

Pays d'origine des répondantes : Canada (7); Guinée (7); Tchad (1); Cameroun (1); République démocratique du (1); Burundi (1); France (culture turque) (1).

Structure familiale actuelle des répondantes

- (3) Femme vivant seule
- (0) Femme- femme (0) sans enfants (0) avec enfants
- (0) Conjointe-conjoint de fait (0) sans enfants (0) avec enfants
- (2) Épouse-époux (0) sans enfants (2) avec enfants
- (14) Famille monoparentale
- (0) Autre, préciser : _____

Si née à l'extérieur du Canada, le nombre d'année vivant au Canada

- (5) moins de 2 ans
- (4) entre 2 et 5 ans N/P (7)
- (3) entre 6 et 10 ans
- (0) 11 ans et plus

Nombre d'enfants (16 ans et moins) habitant actuellement avec les répondantes

- (3) aucun
- (0) aucun, mais enceinte
- (5) 1 enfant
- (4) 2 enfants
- (5) 3 enfants
- (2) 4 enfants et plus

Plus haut niveau de scolarité terminé des répondantes

- (1) inférieur à la 9^e année
- (4) études secondaires non terminées
- (2) diplôme d'études secondaires
- (2) études professionnelles
- (3) diplôme d'études collégiales
- (2) certificat universitaire
- (2) études universitaires sans baccalauréat ou diplôme supérieur
- (3) études universitaires avec baccalauréat ou diplôme supérieur
- (0) autre, préciser :

Le revenu annuel personnel en 2005 des répondantes

- (1) sans revenu
- (5) moins de 5 000 \$
- (5) 5 000 \$ - 9 999 \$
- (5) 10 000 \$ - 19 999 \$
- (2) 20 000 \$ - 29 999 \$
- (1) 30 000 \$ - 34 999 \$
- (0) 35 000 \$ - 39 999 \$
- (0) 40 000 \$ - 44 999 \$
- (0) 45 000 \$ - 49 999 \$
- (0) 50 000 \$ et plus

EXPÉRIENCE DE VIOLENCE DES FEMMES INTERROGÉES

Type d'agression ou de violence	OUI	NON	Étiez-vous témoin ?	Étiez-vous victime ?	Le sexe de l'agresseur: (F) femme ou (H) homme	Votre âge au moment de l'agression
15. Je n'ai pas été victime ou témoin d'un acte de violence			s/o	s/o	s/o	s/o
16. Je ne me souviens pas d'avoir été témoin ou victime d'un acte de violence			s/o	s/o	s/o	s/o
17. Inceste par un membre de la famille	5			2	H	6-12-21-28
18. Tentative d'agression sexuelle	7			4	H	6-30-36-20-30
19. Agression sexuelle dans l'enfance par une personne autre qu'un membre de la famille	2		1	1	H	21-30-18
20. Agression sexuelle dans une relation/fréquentation amoureuse	8		1	3	H et F ⁹³	21 à 38-18-24-30-23
21. Agression sexuelle par une personne connue	5		1		H	6
22. Agression sexuelle par une personne inconnue	5		1	4	H	36-30-31-20-adulte
23. Harcèlement sexuel (au travail ou ailleurs)	2					30
24. Agression par rituel (cultes sataniques ou autres)	1					30
25. Appel(s) obscène(s)	1		1	2	H	Toute sa vie
26. Violence par un conjoint ou une conjointe (incluant violence physique, verbale, sexuelle, financière, psychologique)	12		2	5	H	21 à 30-10-toute sa vie-50-30-20 à 26-25-38-adulte
27. Violence familiale (de la part d'un membre de la famille autre que le conjoint ou la conjointe)	10		3	6	H et F ⁹⁴	9-26-toute sa vie-30-28
28. Exploitation sexuelle (participation à la pornographie, effeuillage (<i>striptease</i>), etc.						

⁹³ Femme agresseuse dans le cadre d'une relation amoureuse, la répondante était témoin de l'agression.

⁹⁴ Femme agresseuse sexuelle au sein de la famille.

COMPILATION DES PROFILS DES INTERVENANTES ET INTERVENANTS

CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DE HAMILTON-NIAGARA, POINT DE SERVICE À WELLAND

Nathalie Aubin, programme de santé mentale des enfants (clientèle 100 % de langue française)

- Ce programme a desservi environ 30 enfants en 2005.

Louise Bissonnette, programme d'appui transitoire (clientèle 100 % de langue française)

- Services d'appui au logement, à la sécurité des femmes, connaissance des droits, services d'accompagnement dans les démarches légales.
- Ce programme a desservi 20 femmes en 2005.

Alain Tra Dobi, programme de counseling (clientèle 100 % de langue française)

- Intervention individuelle et ateliers de groupes.
- Ce programme a desservi 60 femmes en 2005.

Martin Dubé, programme de santé mentale pour adultes (clientèle 100 % de langue française)

- Services de counseling aux adultes (hommes et femmes) et ateliers sur divers sujets.
- Ce programme a desservi 60 femmes en 2005.

Athéna Madan, programme du service aux femmes violentées et santé mentale (clientèle 100 % de langue française)

- Services de thérapie et de conseils auprès des femmes violentées/survivantes de violence individuelle ou en groupe. Services offerts auprès des enfants témoins. Liaison de programme de groupe mère/enfant du *Centre* avec partenaires de la communauté.

Fatoumata Sandkhon, programme d'accueil, d'établissement et d'intégration des nouveaux arrivants, femmes immigrantes et réfugiées (clientèle 100 % de langue française)

- Services d'aide pour nouveaux arrivants et femmes immigrantes ; briser l'isolement et intégrer la communauté d'accueil et le milieu du travail.

Jocelyne Bond, programme *Grandir ensemble* (clientèle 100 % de langue française)

- Travail communautaire auprès des familles avec des enfants de moins de 6 ans. Liens avec les autres services dans la communauté et aide à l'accueil et l'établissement des familles nouvellement arrivées.

Isabelle Cottenceau, programme *Espace Entre-elles* (clientèle 100 % de langue française)

- Travail de liaison communautaire.

Rosalina Ekwa-Ekoko, programme de soutien et de counseling pour enfants et adolescents (clientèle 100 % de langue française)

- Service de soutien et de counseling pour les enfants, adolescents et leur famille en besoins légers à modérés en santé mentale, incluant les besoins liés aux traumatismes, à l'individuel, en famille et en groupe.
- Ce programme a desservi 307 femmes en 2005.

Elke El Fassi, programme *Grandir ensemble* et Réseau de langue française de *Meilleur départ* Hamilton (clientèle 100 % de langue française)

- Service pour les familles ayant des enfants de moins de 6 ans ; visites à domicile, services prénataux, centre de ressources, groupes de mères et de pères.

Charlotte Muhorakeye, programme contre la violence faite aux femmes (clientèle 100 % de langue française)

- Service à des femmes (16 ans et plus) victimes ou survivantes de violence et d'agression conjugale, familiale, de guerre.
- Ce programme a desservi 50 femmes en 2005.

Florence Ngenzebuhoro, programme de santé, services sociaux et violence faite aux femmes (clientèle 100 % de langue française)

- Service pour femmes victimes d'agressions sexuelles, de violence conjugale ou de violence de guerre. Cafés rencontres, services de groupes, counseling individuel, ateliers, etc.
- Ce programme a desservi 50 femmes en 2005.

Caddi Bowen, programme *Interval House of Hamilton* (clientèle 5 à 10 % de langue française)

- Conseillère francophone dans une maison d'hébergement pour femmes et enfants fuyant une relation violente. Service d'appui à la recherche de logement, de représentation auprès d'autres organismes du milieu, ligne de crise, counseling, gestion de crise.
- Ce programme dessert 100 à 300 femmes par année.

ANNEXE 4 : EXEMPLE D'UN BUDGET D'OPÉRATIONNALISATION

CAPACITÉ D'ACCUEIL : 16 lits

RESSOURCES HUMAINES REQUISES :

1 directrice

1 administratrice

5 employées permanentes à temps plein

1 employée permanente à temps partiel (24 heures/semaine)

3 employées sur appel à temps partiel (48 heures/ mois)

DÉPENSES VENTILÉES, BUDGET ANNUEL		
Salaires	348 000,00 \$	
Bénéfices et avantages sociaux	53 000,00 \$	
Frais de déplacement	8 000,00 \$	
Formation et frais de représentation	12 000,00 \$	
Programmes	8 000,00 \$	
Achat d'équipements	16 000,00 \$	
Fournitures	5 000,00 \$	
Nourriture	24 000,00 \$	
Conseil d'administration	4 000,00 \$	
Achat de service : administration	3 000,00 \$	
Fonctionnement	20 000,00 \$	
Entretien et réparations	21 000,00 \$	
Publicité, promotion, impression	5 000,00 \$	
Frais d'association	2 000,00 \$	
Honoraires professionnels	30 000,00 \$	
Assurances	20 000,00 \$	
Total des dépenses	579 000,00 \$	